

ST-JUSTIN

VENDREDI,
13 FÉVRIER 1942.

VOL. XXI,
NO 15.

Rédigé en
collaboration.

L'Écho de Saint-Justin

W.-H. Gagné & Fils, Editeurs-Props.

Journal Hebdomadaire

Abonnement:

Canada - \$1.00
E.-Unis - \$1.50

Rédaction et admi-
nistration:

Saint-Justin,
cté Maskinongé.

EN MARGE DES ELECTIONS

Le résultat des quatre élections d'hier nous démontre:
1o que les conscriptionnistes ne sont pas en majorité au Canada quoiqu'ils fassent plus de bruit.

2o qu'en Ontario, ou l'honorable M. Meighen a connu la défaite, on a mis l'esprit de parti au rancart pour manifester ouvertement contre la conscription. M. Noseworthy est le premier député C.C.F. élu en Ontario. Mais il ne faut pas oublier que cette victoire aurait été impossible sans l'appui du gouvernement King qui n'a pas voulu présenter de candidat afin de ne pas diviser le vote.

3o que dans la province de Québec on n'est pas mûr pour un troisième parti politique. On y vote encore pour Laurier et il faudra une grosse rafale pour nous dérouter.

Durant cette campagne électorale, il s'est fait des déclarations opposées par des ministres du même parti. Les cartes sont brouillées et il faut se tenir au "garde à vous". Au moment où l'honorable St-Laurent se déclarait opposé à la conscription, l'honorable M. Ilsley ministre des Finances se prononçait pour le plébiscite et pour la conscription même, s'il la faut, à l'heure où il la faudrait. Il veut un effort de guerre total et les Canadiens doivent aller se battre n'importe où l'on se bat. Pour M. Ilsley le plébiscite n'est qu'une méthode afin de convaincre la population de la nécessité d'un effort de guerre absolument total, de la défense du Canada en dehors du Canada, que cela soit en Angleterre, en Libye, en Russie ou dans les Iles du Pacifique. En parlant de ces électeurs il a dit: "Ils considèrent comme leur devoir de défendre ce qu'ils appellent l'Empire britannique, et ce que j'appelle l'Empire britannique, c'est n'importe où dans le monde où l'existence de cet empire est en danger. Ils savent que la défense des Iles britanniques est leur propre défense."

Voici maintenant la déclaration de M. Noseworthy le nouvel élu de York-sud: "Je considère que le résultat de l'élection indique, de la part de l'électorat de York-sud, qu'il veut d'abord un effort de guerre total, comprenant la conscription des hommes, des richesses et de l'industrie; en second lieu, la collaboration du travail avec le gouvernement dans toutes les organisations dirigeant notre effort de guerre; et en troisième lieu, l'assurance d'une plus grande sécurité sociale pour les masses populaires lorsque la guerre sera finie. J'ai bâti toute ma campagne autour de ces trois principes et le vote indique que ces principes qui sont ceux du parti C.C.F. sont justement ce dont le pays a besoin à l'heure actuelle. (Action Catholique, 10 Février).

Dans Québec l'électorat a ratifié le choix d'un ministre dans un temps où la représentation canadienne-française au sein du cabinet est une question vitale. On a demandé à l'électeur d'oublier le plébiscite et la guerre, de faire confiance au gouvernement en votant pour un membre du ministère. C'est ce que les électeurs ont fait. Espérons qu'ils ne seront pas déçus.

Nos députés ont actuellement une preuve que le peuple a confiance en son gouvernement et que c'est une confirmation du mandat que ce dernier a reçu en 1940. Pourquoi donc un plébiscite? Pourquoi nos députés du Québec ne s'opposent-ils pas de façon évidente? Pourquoi se faire relever des engagements pris lorsque tout va pour le mieux? Y aurait-il anguille sous roche?

Commentant le résultat des élections, Eugène L'Heureux écrivait dans l'Action Catholique du 10 février:

Ce n'est pas un cliché de dire que les circonstances sont graves. Et quand les circonstances sont graves, l'esprit de parti devient particulièrement intolérable. Les libéraux auraient donc tort de souligner trop fort le caractère libéral de leur victoire. Moins ils penseront au parti, mieux ce sera pour notre peuple infiniment plus digne d'attention que tous les partis.

Les quatre élections d'hier n'avancent pas le projet de cabinet unioniste. Le principal protagoniste du mouvement est battu; le Gouvernement a fait élire ses deux ministres et l'élection de Ste-Marie n'est pas plus favorable aux unionistes. Il est particulièrement agréable de constater que le Canada anglais et le Canada français s'accordent fort bien sur ce point, si on en juge par les élections d'hier.

Le mouvement conscriptionniste sort évidemment affaibli lui aussi de cette quadruple campagne. M. King connaît maintenant la popularité du chef conscriptionniste et peut mesurer celle des autres grands conscriptionnistes en pleines provinces anglo-canadiennes. Pourquoi donc, après un tel verdict, se laisserait-il impressionner plus longtemps par la toquée conscriptionniste de certains impérialistes, quand il est si évident que l'effort de guerre du Canada se trouve entravé par le malaise que causent les discussions relatives à la conscription?

Car, il ne faut pas l'oublier, si l'électorat de Québec-est a eu le bon esprit d'assurer une représentation canadienne-française adéquate dans le cabinet fédéral, il ne veut probablement pas plus de la conscription pour cela. Contrairement aux prévisions de plusieurs, il n'a voulu régler qu'une seule question à la fois, celle qui lui était officiellement posée: la représentation adéquate des Canadiens français dans le cabinet.

Il est juste de mentionner que le candidat défait dans Québec-est, après une lutte serrée, recueilli un nombre considérable

G.-W. STEPHENS

1866 — 1942

Georges Washington Stephens était le fils de Georges-Washington Stephens, avocat (1) et de Elizabeth McIntosh. Il naquit à Montréal, en 1866. Il fit ses études successivement au High School, de Montréal, à l'Université McGill et les continua dans les Universités de France, de Suisse et d'Allemagne.

Il fit l'apprentissage des affaires à Hambourg, Allemagne, dans l'établissement de M. Steidtmann & Cie, grands importateurs de l'Amérique du Sud. Plus tard il fut attaché à la maison J.-J.-H. Taylor et Thos Robertsons & Co, de Montréal, marchands de fer et d'acier.

G.-W. Stephens fit partie de la milice canadienne, d'abord dans les Montreal Rifle Rangers, les Royal Guides, une unité de cavalerie, puis dans la troisième batterie d'artillerie. Il fut major, puis lieutenant-colonel. Il commanda la batterie canadienne qui assista au couronnement de Sa Majesté le Roi Edouard VII à Londres, le 9 août 1902.

Après le décès de son père en 1904, il administra sa succession ayant ainsi la garde et l'administration d'intérêts représentant plusieurs millions.

G.-W. Stephens fut le président de la Canadian Rubber Company, de Montréal, ainsi que de la Canadian Consolidated Rubber Company.

M. Stephens fut député à la Législature de Québec, pour la division St-Laurent, de Montréal, ayant été élu par acclamation en 1905. Il fut député jusqu'en 1908. Il fut président de la Commission du Port de Montréal, de 1907 à 1912, y faisant exécuter des travaux pour \$16,000,000, et le modernisant complètement.

Comme homme public, il a porté particulièrement son énergie et ses études vers la question de l'éducation et de concert avec l'honorable M. Fisher, l'honorable M. McCorkill, l'honorable R.-S. Weir, et le docteur J.-W. Robertson, il avait organisé la grande croisade pour l'éducation qui eut lieu dans les centres protestants de notre province, en 1906.

M. Stephens avait épousé, en 1908, Rosalinda-G. Bisacchi, italienne. Ils n'eurent pas d'enfants.

M. Stephens s'était présenté en 1914, à la mairie de Montréal, mais fut battu. En 1923, il avait été nommé par la Société des Nations, membre de la Commission administrative de la Sarre. Il en devint le président, en 1926 pour enfin démissionner en 1927.

G.-W. Stephens est décédé à Los-Angeles, Californie, le 6 février 1942. Ses cendres seront ramenées pour être déposées sur son domaine à St-Alexis des Monts, comté de Maskinongé, auprès de celles de sa soeur Marguerite, comtesse Falchi décédée à Montréal, le 26 mars 1930 (2)

M. Stephens était l'auteur d'un travail important "The St-Lawrence Waterway Project The Story of the St-Lawrence River. 1930, Fold Maps, and Ill.

de votes. Nous croyons qu'en une autre circonstance, plusieurs de ses discours auraient produit sur l'électorat une impression plus profonde et plus étendue.

GUILLAUME MASSE

LA CUEILLETTE BELLEMARE

Amis lecteurs, avez-vous les 19 premiers numéros de cette Cueillette? Vous pouvez vous les procurer à l'Écho de Saint-Justin

1892, 11 octobre, St-Barnabé Nord

1295 553
IX. ONESIME Joseph VIII.

LAMY, Rebecca (Adolphe et Olivine Bellemare).
ISSUS: M.-ANNA-ALDEA, b 23 et s 26 août 1893.—
M.-LOUISE, b 19 avril 1895; s 11 avril 1901.—
JOSEPH, b 24 févr. 1896; m à Yvonne Pinard (Alfred et Georgiana Bergeron).

M.-FLORE-AURORE, b 10 oct. 1898; Sr Bellemare, des soeurs Grises de Montréal, entrée le 2 février 1917.

MARIA-ANNE-GRAZIELLA, b 27 août 1900; Sr Maria Bellemare, des soeurs Grises de Montréal, entrée le 2 février 1920.

ADELARD-Onésime-Arthur-Ovila, b 12 juin 1902; m à Jeannette Boisvert.
Louis-EUGENE-Joseph, b 24 août 1905; m 16 juin 1929, à Juliana Fleurant.

J.-Arthur-ALIDE, b 25 juin 1907;
M.-GERTRUDE, b 24 mai 1909;
M.-Louise-AUREA, b 7 mai 1911; demeure aux Trois-Rivières.
M.-Anna-Lucinda-CECILE, b 22 août 1918;

1900, 2 octobre, St-Barnabé Nord

1296 553
IX. THOMAS Joseph VIII.
BOURASSA, Clara (Frédéric et Elise Desaulniers).
N'ayant pas d'enfants, M. et Mme Thomas Bellemare prirent en élève, Florence Grenier et Marie-Marthe Garceau.

211 70
VIII. ELIE, s 17 oct. 1896 Jacques VII.
Io LESIEUR, Hermine

ISSUS: J.-OLIVIER, b mai 1858, à St-Etienne 2; m 17 juillet à Elisabeth Basso.

M.-ELIE-ODILON-NEREE, b 27 janv. 1860;
EUSEBE-VICTOR, b 16 sept et s 16 oct 1861;
FREDERIC-ADELARD-DIONIS, b 20 janv. 1863;
Dosithee-HECTOR, b 14 août 1864; m 23 avril 1893, à Emma Pellerin. (Napoléon)

M.-ANNE, b 14 août 1866; m 2 sept 1884, à Arthur Pellerin (Joseph).
M.-AMANDA, b 13 janv. 1869; m 6 oct. 1890, à Isidore St-Onge (Hilaire).
2o BOURASSA, Zéphire, m 1 sept. 1873.

ISSUS: EMILE, b 12 nov. 1874; Io m 2 11 janv. 1897, à Clara Langlois;
2o m 27 nov 1900, à Méricelie Regnière (Ludger)

M.-DIANA, b 4 juillet et s 5 oct. 1876. —
ALMIDA, b 27 janv. 1878; s 24 fév. 1878. —
FLORIDA-DIANA, b 22 mai 1879; m 23 avril 1894, à Henri Paquin (Maxime).

M.-CLARA, b 14 mai 1881; Io m à Arthur Lambert; 2o m 10 août 1920, à Joseph Bergeron, à Ville-Marie, Témiscamingue. —

RAPHAEL-ADONIAS-DAMASE, b 18 février 1883;
J.-ELIE-ARTHUR, b 15 avril 1885;

Toute note pouvant compléter ce tableau sera reçue avec reconnaissance par le Fr. Bérard, 1678, Av. De-La-Salle, Maisonneuve, MONTREAL.

Georges-Washington Stephens était bien connu à St-Alexis des Monts où il possédait le domaine de chasse et de pêche organisé par son père dès 1882. Ce domaine qui comprend le Lac à l'Eau Claire se trouve dans les cantons Belleau et Caxton, comté de St-Maurice. Ce lac a une largeur de 5 1/2 milles et sa largeur, au centre, d'environ deux milles, d'après l'explorateur O'Sullivan. Le domaine proprement dit comprend une étendue de terrain de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf acres de terre.

M. Stephens passait les mois de vacances sur son domaine mais depuis 1936 la maladie le retint ailleurs.

En 1939 M. Stephens avait loué son domaine, pour cinq ans à M. J.

D. Gagné, industriel, de Victoriaville, qui y passe l'été avec les membres de sa famille.

SARSEL.

1. — Il fut député au provincial, de 1881 à 1886, de 1892 à 1904. Il fut ministre dans les administrations Marchand et Parent. Il fut échevin de la ville de Montréal, pendant vingt-cinq ans. Il est décédé à St-Alexis des Monts, le 20 juin 1904.

2. — Elle occupa le domaine de 1924 à 1930.

La papeterie

Le gouvernement prendra des mesures pour assurer une distribution équitable de la production de bois à pâte entre les papeteries du Canada et des Etats-Unis. On prend aussi des mesures pour prévenir une hausse des prix.

L'ECHO DE SAINT-JUSTIN

JOURNAL HEBDOMADAIRE

W.-H. GAGNÉ & FILS

Editeurs-Propriétaires,

St-Justin, Qué. — Tél. 21

Le prix de l'abonnement est de \$1.00 par année pour le Canada et \$1.50 pour les Etats-Unis. — Toute année commencée est due en entier.

Conformément à la tradition et dans l'intérêt d'une juste liberté, il est entendu que les articles de l'Echo sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Pour le tarif des annonces, impressions, etc. on voudra bien s'adresser à nos bureaux.

AU CONSEIL DE ST-JUSTIN

Séance régulière du conseil municipal de la paroisse de St-Justin tenue en la salle publique de la dite paroisse, lundi le 2 février 1942 à 2 heures P. M. et où sont présents M. le Maire W.-H. Gagné et MM. les conseillers D. Dauphinais, Ide Francoeur, Chs-Ed. Bellemare, Honoré Clément et Adélar Gagnon, formant quorum. Le secrétaire-trésorier y est aussi présent.

Après la prière, lecture et approbation du rapport de la dernière séance il est procédé comme suit:

Les comptes suivants sont produits pour approbation:

Arthur Bellemare, fausse-tombe et transport du cadavre de Wilfrid Lefebvre, \$6.50; Fabrique de Saint-Justin, Service W. Lefebvre et enterrement, \$20.00.

Proposé par le conseiller D. Dauphinais, appuyé par le conseiller Honoré Clément que les comptes ci-dessus soient approuvés et payés.

Proposé par le conseiller D. Dauphinais appuyé par le conseiller Adélar Gagnon que la somme de \$33.00 pour frais d'assistance publique soit rayée du compte de taxe de M. Hormisdas Bernèche de St-Justin.

Les demandes d'assurances suivantes sont soumises au conseil:

Eddy Vermette, bâtiment chaud, 37 x 65 pour être assuré à \$1300.00.

André Mandeville, maison 24 x 26 pour être assurée \$600.00; Garage 15 x 18, \$25.00; bâtiment, 16 x 22, \$50.00.

Proposé par le conseiller Ide Francoeur, appuyé par le conseiller Honoré Clément que les demandes d'assurances ci-dessus soient acceptées et qu'elles soient inscrites aux livres de la Cie d'Assurance Mutuelle d St-Justin.

Proposé par le conseiller D. Dauphinais secondé par le conseiller Honoré Clément que les inspecteurs des divers arrondissements de Voirie de cette municipalité soient avisés de voir à ce que les chemins d'hiver soient entretenus suivant les prescriptions du règlement No 141.

Lecture est donnée au conseil d'une lettre datée à Louiseville, le 14 Janvier 1942, signée par Mre J.-P. Chevalier, N. P., aux termes de la-

quelle ce dernier informe la Municipalité que M. Ernest Frigon refuse d'accepter l'offre que ce conseil lui a fait lors de la séance du 9 janvier 1942.

Proposé par le conseiller C.-Ed Bellemare appuyé par le conseiller Honoré Clément que dans l'affaire de Ernest Frigon vs la Municipalité de St-Justin que ce conseil s'en tienne à son offre faite lors de la séance du 9 janvier dernier.

Proposé par le conseiller D. Dauphinais, appuyé par le conseiller C.-Ed. Bellemare que demande soit faite aux autorités du Canadien National Railway aux fins d'obtenir que les quatre trains qui passent chaque jour dans la municipalité de St-Justin arrêtent à la gare du Boisment les jours où les voyageurs sont plus nombreux, i. e., les vendredis et samedi, dimanche et lundi de chaque semaine.

Que copie de la présente résolution soient adressée à Mre Emile Ferron, M. P., à l'Hon. L.-J. Thibdel, M. P. et à M. Alf. Dugré, chef de Gare, à St-Justin.

Proposé par le conseiller C.-E. Bellemare, appuyé par le conseiller Adélar Gagnon, que le conseiller D. Dauphinais soit nommé pro-maire de cette municipalité.

Et la séance fut levée.

Ste-Ursule

De passage au presbytère, l'abbé Henri Lemire, vicaire de St-Léon.

Le docteur et Madame Rodrigue Latourelle, Mmes Alexandre Béland, A. Delcourt, Raoul St-Jean, en visite au couvent, le 2 dernier.

Mlle Thérèse Lamy, fille du docteur Lionel, d'Outremont, Mlle Marguerite Giguère, de Louiseville, MM. Armand Lamy, maire de St-Léon, et Albert Lamy, en promenade chez le notaire Richard Lessard.

Mlle Germaine Jutras, de Louiseville, en visite au couvent.

Le Dr O. Brunet, des Trois-Rivières, en voyage d'affaires.

M. L. Normandin, de Louiseville en voyage d'affaires dernièrement.

M. Albert-P. Lessard, en visite à Hérouxville.

Pour vos installations électriques de tous genres:

Lumières, fixtures, moteurs et accessoires, vous pouvez consulter en toute confiance:

J.-Oscar Pâquet

Contracteur Electricien Licencié

47 RUE ST-AIME

Tél.: 141

LOUISEVILLE, Qué.



L'UNION DES JARDINIERS ENRG.

Dept "R", 1 Victoria, Lévis, P. Q.

L'ESSENCE

Le rationnement de l'essence, qui sera mis en vigueur dès le premier avril, permettra au propriétaire d'une auto de plaisance de rouler environ 5,400 milles de route, chaque année. Toutefois plusieurs catégories d'automobilistes: médecins, membres du clergé, journalistes, commis voyageurs, etc., bénéficieront d'un traitement de faveur, à condition, qu'ils puissent prouver qu'ils ne sont pas que "nominaleme" dans une catégorie privilégiée. Par exemple, un médecin spécialiste qui donne toutes ses consultations dans son cabinet, ne bénéficiera pas du traitement de faveur que peuvent réclamer ses confrères qui soignent à domicile.

SUR LE FRONT INDUSTRIEL

"Au moment même où nazis et fascistes, les pires ennemis des ouvriers syndiqués, unissent leurs forces destructrices et meurtrières pour assassiner la démocratie européenne, nous devons, confiants dans la victoire finale et décisive des forces humaines contre les hordes hystériques de la barbarie organisée, observer une stricte discipline syndicale et collaborer, comme un seul homme, à l'effort industriel qui s'impose à nous tous en cette période tragique de notre histoire". — Le Monde Ouvrier, Montréal, 10 janvier 1942.

FEMMES DEMANDEES

Ayez l'Agence Familix. Déjà plusieurs femmes font beaucoup d'argent en vendant nos 200 produits employés chaque jour dans de nombreux foyers. Les commandes répétées se multiplient avec la garantie Familix. Nous travaillons en coopération avec vous d'après plan très simple. Pour détails et catalogue gratuits, sans engagement, écrivez: Mlle St-Georges, 570 St-Clément, Montréal.

"OCCASION SPLENDIDE en 1942 de vous créer un commerce payant bien à vous. JITO vous permet d'offrir aux consommateurs 200 produits garantis, tels que: articles de toilette, épices, essences, produits culinaires, THE, CAFE. Aucun risque. Trente jours d'essai. Pour détails GRATIS, écrivez immédiatement: JITO, 1435 Montcalm, Montréal.

Acheteurs de bois sec

Tous ceux qui auraient du bois sec à vendre, soit: Bouleau, Merisier ou Bois Blanc de 1 et 2 pouces d'épaisseur, n'importe quelle quantité, feront bien de s'adresser à: MANUFACTURE DE JOUETS DE MASKINONGE. Tel. 19, Maskinongé, Qué.

CE QU'ON LISAIT DANS "L'ECHO DE SAINT-JUSTIN" IL Y A 20 ANS

ON LISAIT DANS L'ECHO DE SAINT-JUSTIN EDITION DU 1er FEVRIER 1922

DECES DE MME LOUIS BRISSETTE

Madame Louis Brissette, née Léocadie Clément, est décédée le 26 de janvier dernier, à l'âge de 67 ans. La défunte a été une vaillante dans la santé et encore plus dans la cruelle maladie dont elle a souffert près de dix ans.

Elle a été mère de seize enfants dont huit lui survivent. Ce sont MM. Joseph, Firmin, Arclès et Hormisdas, et Mmes Wilbrod Paillé, Adam Alary, Albert Dobson et Elzéar Carufel, tous établis dans Saint-Justin, à l'exception de Mme Dobson qui demeure à Montréal.

Tous garderont un pieux souvenir de la piété, de la charité, du dévouement et de toutes les vertus dont cette mère profondément chrétienne n'a cessé de donner l'exemple.

Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La défunte appartenait à la confrérie du Tiers-Ordre et à l'association de la bonne mort.

* * *

M. et Mme J.-Bte Gariépy sont de retour de leur promenade de Montréal.

* * *

MM. Léon Clément et Aimé Dupuis de St-Lin, sont venus visiter leurs parents et amis.

Mlle Yvonne Gaboury de Montréal est actuellement en promenade à St-Justin.

ST-BARTHELEMI

Mlle Aldora Dubois est en promenade chez son grand-père M. Anselme St-Germain.

M. Hervé Gervais, employé à la banque Provinciale à Victoriaville, était en promenade au commencement de janvier, chez ses parents M. Joseph Gervais, marchand.

MASKINONGE

M. Joseph Boucher fils de J.-Bte, a été élu marguillier en remplacement de M. Jérémie Trudel sortant de charge.

Les marguilliers suivants représentent maintenant la Fabrique: MM. Gaspard Lafrenière, Arthur Bastien et Joseph Boucher fils J.-B.

STE-URSULE

MM. Noé Lefrançois, Ernest Bellemare et Eugène Béland furent ré-élus conseillers municipaux, tous trois pour un second terme. Le conseil se compose maintenant comme suit: M. Edouard Paquin, maire, MM. Edmond St-Louis, Léon Lambert, Noé Lefrançois, Eugène Turner, Ernest Bellemare, Eugène Béland, conseillers et M. Edouard Baril, secrétaire-trésorier.

Mardi le 10 courant, M. Jos. Fleury de St-Léon était chez M. Maxime St-Louis pour la perception des rentes seigneuriales.

A LOUISEVILLE, 75 ST-LAURENT

Paul N. Vanasse,

B. A.

Avocat et procureur (Matières commerciales)

TEL 16

Dr. P. E. Lamarre

DENTISTE

BUREAU PERMANENT A

MASKINONGE — A VO-

TRE SERVICE

9 hrs a. m. à 9 hrs p. m.

SATISFACTION GARANTIE

TEL 16

SALON DE COIFFURE

Mme P. E. LAMARRE

MASKINONGE, Qué.

Coiffeuse qui possède une expérience consommée, ce qui vous assure le maximum de satisfaction.

Pour faire adapter votre coiffure à votre personnalité, consultez Mme P.-E. Lamarre. Elle vous conseillera gratuitement.

HEURES DE BUREAU

9 a. m. à 9 p. m., le lundi excepté

TELEPHONE:

AMherst 5992

DR A.-D. MILOT

B. A. L. D. S. D. D. S.

CHIRURGIEN - DENTISTE

774 BOULEVARD ST-JOSEPH EST

ENTREZ ET SONNEZ

MONTREAL

TELEPHONE 117

G. E. HÉROUX

CONTRACTEUR ELECTRICIEN LICENCIÉ
INSTALLATION DE LUMIERES, FIXTURES, MOTEURS ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES
REPARATIONS DE TOUS GENRES.

55, rue ST-LAURENT

LOUISEVILLE, P. Q.

NOUVELLES LOCALES

AU CONSEIL MUNICIPAL —

Nous reproduisons sous une autre colonne, le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue lundi de la semaine dernière, lequel n'a pas été publié dans notre dernier numéro, faute d'espace.

NAISSANCE. —

M. et Mme Viateur Masson (Régina Alarie) sont les heureux parents d'un fils baptisé samedi le 7 février, sous les noms de Joseph-Pierre-Aimé. Parrain et marraine: M. et Mme Hervé Masson, oncle et tante de l'enfant. — Nos félicitations.

LES CENDRES. —

La cérémonie des Cendres aura lieu à 8.30 heures. Communions à 7 heures et confessions jusqu'à l'heure de la messe. Mardi, confessions à 3 hres et à 7 hres.

PRIERE DU CAREME. —

Tous les mercredis et vendredis à 4 hres, il y aura prière publique, à l'occasion du Carême. Confessions immédiatement après.

RETRAITE FERMEE. —

Vingt-trois noms sont déjà enregistrés pour la Retraite fermée du 3 au 6 mars. On voudrait bien autant que possible en compléter la liste dès dimanche. Que l'on donne son nom soit à M. le Curé ou à l'un des organisateurs. Tout laisse prévoir un succès complet.

L'U. C. C. —

La dernière séance de l'U. C. C. qui n'a pas eu lieu sera reprise dimanche après la Grand-messe dans la grande salle paroissiale. Tous les cultivateurs sont priés instamment de prendre part à cette réunion. Ils auront à signer une importante requête demandant la pleine exemption du service militaire de tous les fils de cultivateurs. Qu'on n'y manque pas, la chose est pressante.

CHANGEMENTS AU C. N. R. ET AU C. P. R. —

Pour se conformer à l'heure avancée, d'importants changements dans les heures des trains ont été faits, lundi, le 9 février, tant au Canadien National qu'au Pacifique Canadien. Nous reproduisons les nouveaux horaires sous une autre colonne.

DE NOUVEAU, SOLLICITEUR

M. Jacques Paillé qui avait si bien rempli sa tâche lors du dernier Emprunt de la Victoire, au cours de l'été dernier, vient d'être nommé de nouveau solliciteur pour la paroisse, au deuxième Emprunt de la Victoire qui commencera lundi, le 16 février.

MALADE. —

Sur l'avis de son médecin, M. Louis Bourgeois, employé à l'"ECHO", nous quittait, vendredi dernier, pour aller passer un mois de repos dans sa famille à Montréal. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

NAISSANCE. —

Dimanche, le 8 février, a été baptisée: Marie, Lorraine, née le 31 janvier, enfant d'Irénée Bellemare, forgeron et de Flore Pâquet. Parrain et marraine: M. et Mme J-Oscar Pâquet, de Louiseville, oncle et tante de l'enfant. Porteuse: Mme Jos Poissant, de Montréal. — Nos félicitations.

TEMPETE DE NEIGE. —

La pire tempête de neige de l'hiver s'est abattue sur notre région en fin de semaine, accompagnée d'un vent extraordinaire, amoncelant des bancs de neige jusqu'à 5 pieds de hauteur, à plusieurs endroits.

CHES LES CHEVALIERS DE COLOMB —

Malgré la mauvaise température, le souper du bon vieux temps des Chevaliers de Colomb de St-Justin, fut un véritable succès. Par la voix de l'ECHO de St-Justin, les Chevaliers de Colomb saisisent l'occasion de remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué au succès de cette réunion intime.

Je ne peux passer sous silence les mets délicieux qui nous ont été servis et je veux adresser des remerciements particuliers à celles qui ont travaillé à leur préparation. A mesdames Joseph Masson, Charles Francoeur, Joseph Vertefeuille, Lucien Bourque, Arthur Carufel et Marcel Lessard, j'offre toutes mes félicitations et je leur apporte la certitude que leurs plats ont été dégustés avec satisfaction par tous ceux qui ont assisté au souper.

Le spectacle de la famille canadienne-Française fut sans aucun doute le clou de la soirée. Nos acteurs improvisés ont su rendre leur rôle avec une maîtrise surprenante. Leur dévouement mérite plus que des félicitations. Par leur chant et leur musique, ils ont bien réussi à nous faire revivre quelques heures du bon vieux temps.

Après le souper, M. le Curé Donat Grimard, M. Réal Desrosiers, représentant du Conseil de Louiseville et le président du sous-conseil de St-Justin adressèrent la parole.

Les seuls responsables de ce beau succès sont notre organisateur et ses aides de camp. Ils se sont dépensés sans compter; pour récompense, ils ont eu la satisfaction d'un encouragement au-delà de leurs espérances.

Merci à Madame P.-O. Pâquet, aux servantes de table et à tous les autres qui ont prêté leur concours aux organisateurs. Le président du sous-conseil des

Chevaliers de Colomb de Saint-Justin.

COMITE D'ACTION CATHOLIQUE —

Mercredi soir eut lieu la réunion mensuelle des membres du Comité d'Action Catholique. Après une étude à la fois intéressante et pratique sur la Messe il se fit un vif échange de vues sur le rôle d'un bon apôtre d'Action Catholique.

Continuant l'étude déjà commencée: "l'Esprit Chrétien au Foyer", il est constaté que les amusements en général posent un problème des plus difficiles.

Rendre nos loisirs au foyer plus chrétiens et plus intéressants, tel fut le mot d'ordre, sur lequel chacun y alla de ses idées et de ses impressions.

GRAND-MESSES (7hrs)

Semaine du 15 février

Lundi, pour les membres défunts de la Ligue du S.-C.

Mardi, pour Xavier Philibert, par un groupe de connaissances de Beauharnois.

Mercredi, à 8.30 hrs, messe des Cendres en l'honneur de sainte Thérèse, par une paroissienne.

Jeudi, pour André Lafrenière par les membres de la Ligue du S.-C.

Vendredi, pour Mme Léopold Casaubon, par Miles Ebée et M.-Ange Lambert, de Montréal.

Samedi, aux intentions des donateurs pour leurs parents défunts.

VA ET VIENT —

Le Rév. Père Roland Roch de Lac Mégantic était de passage à St-Justin en fin de semaine, et y chantait la grand-messe.

M. et Mme Jos Poissant, de Montréal, visitaient leurs parents de St-Justin, au cours de la semaine dernière.

M. Marcel Bastien, de cette paroisse, de passage à L'Assomption dernièrement.

Mme Louis-Philippe Lincourt de Rouyn, Abitibi, séjourne chez M. Joseph Bastien.

Mlle Hélène Gagnon est actuellement en promenade chez ses parents de Louiseville.

M. Alphonse Jacques, de Montréal, de passage à St-Justin, en fin de semaine, chez Mlle Thérèse Alarie, inst.

M. Marcel Casaubon, de L'Annoaie, était dans sa famille, en fin de semaine.

Mme Ernest Gagné est allée passer la journée de jeudi à Louiseville.

M. et Mme Ludovic Desjarlais recevaient M. et Mme Emile Chevalier, de Louiseville, au cours de la semaine dernière. Ils se rendirent également chez M. et Mme Charles Lemyre.

Miles Jeannette et Rita Morin de St-Didace, chez M. et Mme Ludovic Desjarlais, dernièrement.

Mlle Germaine Desjardins, de Ste-Elizabeth est actuellement

en promenade à St-Justin, l'invitée de son amie Mlle Thérèse Alarie, inst.

Mmes Agapit Cloutier et Paul Baril sont allées passer la fin de semaine chez leurs parents de Shawinigan.

M. Denis Carufel, des Trois-Rivières dans sa famille, en fin de semaine.

M. et Mme J.-Oscar Pâquet et M. Azarie Pâquet, de Louiseville, de passage dans leur famille dernièrement.

RÉUNION

Samedi, le 7 février se réunissait chez M. Adélarde Francoeur un groupe de parents et d'amis pour y passer la soirée. On y remarquait: M. et Mme Adélarde Francoeur, M. Edouard Bernier, de L'Epiphanie, M. et Mme Joseph Dionne, M. et Mme Ephrem Turcotte, de Montréal, M. et Mme Ubald Lemire, de Ste-Ursule; M. et Mme Ide Francoeur, M. et Mme Henri Lajoie, M. et Mme Simon Paquin, Mme Hervé Francoeur, M. Paul-Emile Bernier, des Trois-Rivières; Mlle Marie-Rose Lajoie, Joseph Vincent, Irène Bussièrres, Léo Bergeron, Pauline Francoeur, Thomas Clément, Claire Bergeron René-Paul Francoeur, Laurette Paquin, Normand Guinard, Gisèle Bastien, Hubert Gagnon, Thérèse Bastien, Léo Francoeur, Annette Bergeron, Georges Lemire, Réjeane Bastien, Jean-Paul Gagnon, Rachel Bastien, Mlles Rita Alarie, Jeannine Lemire, Jacqueline et Madeleine Francoeur, Germain Morin, Réal Gagnon, Roger Alarie, Jean Lajoie, Paul-Emile Carufel, Victor Bastien, Paul, Ovide et Léo Alarie, Jean, Maurice, Guy, Marc, Henri, Avelin Francoeur. — Il y eut chant, musique et autres amusements. Les musiciens étaient: MM. Jean-Paul Gagnon, Germain Morin, Thomas Clément, violonistes; Normand Guinard, guitariste, Mme Hervé Francoeur et Rachel Bastien, pianistes.

REGLEMENT DU CAREME

1. Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation.

2. Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Teaps, sont, en plus, des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas.

3. Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là les personnes non soumises à la loi du jeûne ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas.

4. Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est pas défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

5. Le principal repas se prend indifféremment le midi ou le soir.

6. La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le samedi saint à midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras à midi et de faire un repas en gras et complet le soir.

7. Le matin ceux qui jeûnent peuvent prendre 2 onces environ de la nourriture en usage les jours maigres en notre pays.

8. La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont 7 ans révolus, et la loi du jeûne tous ceux qui ont 21 ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur 60e année.

Comme les années passées, les fidèles pourront remplir le devoir de la communion pascale à partir du mercredi des cendres jusqu'au dimanche de la Quasimodo inclusivement.

POUR VOUS MESDAMES!

Quand il s'agit de l'achat de chapeaux, sous-vêtements, corsets, bas, ou lingerie pour dames, visitez donc le magasin de Mlle Jeannette Morand, ancien magasin de Mme Napoléon Sarrasin. C'est l'endroit idéal! Venez vous en convaincre.

Mlle Jeannette Morand
St-Barthélemi, Qué.

Wilfrid Bergeron

Marchand de Meubles
Neufs et de seconde main
rue de l'Eglise
MASKINONGE, Qué.

Tél.: 902 s 1-4.

Arthur Pâquet

TRANSPORT GENERAL
PAR CAMION
Service rapide
ST-JUSTIN, P. Q.

Tél.: 900 s 5.

Tél.: 2

"SALON THERESE"

DIPLOMEE DE MONTREAL
Permanents avec ou sans machine — Ondulations de tous genres

Thérèse Sarrazin
ST-BARTHELEMI

SALON DE COIFFURE "Georgette"

Rue de la gare, Maskinongé, Qué.

L'endroit idéal pour coiffures de tous genres, avec ou sans électricité. Pour appointements, veuillez appeler

Salon "GEORGETTE"

Mlle Georgette Bérard
Tél.: No. 3 Maskinongé.

Joseph Mercure

MARCHAND DE NOUVEAUTES
Assortiment considérable et variés
dans tous les départements à des prix très modérés.
ST-BARTHELEMI, P. Q.

TEL. BELL: 197 s. 81

Richard Lessard, B. C. L.

NOTAIRE
Argent à prêter, Règlements de successions, Assurances, Collections.
STE-URSULE, P. Q.

CANADIEN NATIONAL

Horaires des trains à St-Justin
(Heure avancée)

(Tous les jours)
Pour Montréal 6.11 a.m.
Pour Rivière à Pierre 8.57 p.m.
(Dimanche excepté)
Pour Montréal 3.01 p.m.
Pour Québec 12.01 p.m.

PACIFIQUE CANADIEN

Horaires des trains à Maskinongé
(Tous les jours)

Pour Québec (laisse descendre seulement) 2.41 a.m.
Pour Montréal 3.54 a.m.
Pour Montréal 6.53 p.m.
Pour Québec 6.53 p.m.
Pour Montréal 10.06 a.m.
Pour Québec 9.34 a.m.
Samedi, seulement:
Pour Québec 3.06 p.m.

— Nouvelles de nos Paroisses —

Louiseville

FUNERAILLES D'UNE OCTOGENAIRE:—

Le 31 janvier, avaient lieu les imposantes funérailles de Mme Adolphe Bussièrès, née Marie-Louise Dampousse, décédée à l'âge de 81 ans et 5 mois.

M. le chanoine D. Baril présidait la levée du corps. M. l'abbé Eug. Panneton chantait le service, assisté de MM. les abbés D. Baril et Albert Desjarlais, comme diacre et sous-diaque.

Étaient porteurs: M. le ministre Le-Joseph Thisdal, M. le député Emile Ferron, MM. Jos.-H. Giguère, Théodore Paul, Omer Ringuette de Louiseville et Pierre Dalcourt de Maskinongé. Faisaient la quête: Mmes Edouard Picotte et Camille Saucier.

Une délégation de tertulaires précédait le cortège funèbre. M. Adolphe Julien portait la croix.

La regrettée disparue laisse pour pleurer sa perte: un fils, M. Joseph-Donat Bussièrès des Trois-Rivières; une fille, Mme Arsène Villemure (Eva) de Louiseville; deux soeurs: Mme Gaspard Lafrenière de Maskinongé, Mme Ovide Bastien de Montréal; ses beaux-frères: MM. Gaspard Lafrenière et Ovide Bastien; une belle-soeur: Mme Hervé Ouellet de Ste-Angèle de Prémont; ses petits-enfants: Jacqueline, Roland, Jacques, Gilles et Léo Bussièrès des Trois-Rivières, M. et Mme Paul-Emile Villemure, Roger, Jules, Roland, Gérard, René, Anne-Marie, et Aline Villemure de Louiseville; ses neveux et nièces: M. et Mme Henri Bastien des Trois-Rivières, M. et Mme Léonard Bastien des Trois-Rivières, M. et Mme Joseph Lafrenière, M. et Mme Ferdinand Lafrenière de Maskinongé, M. Marcel Lafrenière de Gatineau, M. et Mme Emile Bourget, Mlle Cécile Bastien de Montréal, Mme Nap. Lafrenière d'Albertha, M. Freddy Bastien de Québec, Gilberte Lafrenière de Maskinongé; ses arrière-neveux et nièces: Gaston, Jeannette et Françoise Dupuis; J.-Jacques, Raymond, Lise, Odette et Mireille Lafrenière de Maskinongé; Françoise, Lucienne, Ursule Gisèle et François Bastien, Jeannine, Rita et Robert Bastien des Trois-Rivières, Paul-Emile, Gaston et Roger Bastien de Québec, Maurice et Thérèse Lafrenière d'Albertha.

On remarquait en plus parmi l'assistance: M. et Mme J.-Bte Villemure, M. et Mme Théodore Bourassa, Mme Alphonse Villemure des Trois-Rivières, MM. Fernando Villemure et Félicien Bellemare de Yamachiche, Mme Ephrem Lemyre de Maskinongé, Mmes Omer Ringuette, Théodore Paul, Edouard Fafard, Arthur Béland, Arthème Paillé, M. et Mme P.-F. Dusablon, Monique Grenier, Félicité Houde, Robert Gagnon, le notaire J.-A. Ferron, Albéric Cormier, Claire Deschênes, Marcel et Maurice Ringuette, Yvette Béland, M. et Mme Emile Chevalier, Dina Chevalier, Alma Chevalier, Mme Onésime Déziel, Mme Chs-Ed. Fortin, Mme Arthur Juneau, Rév. Frère Anselme I.C., Wilbrod Bourassa, Mme Wellie Clermont, Mme Adrien Lacombe, M. Joseph Ringuette, Suzanne Paul, Paul Vanasse, Mme Chs-Ed. Martin, M. et Mme Joseph Lessard, M. Onésime Plante, Léonce Pronovost, Madeleine Therrien, Julienne Mayer, Huguette Piché, Mme Léo Lacombe, Rita Baribeau, Mme Adé-

lard Bussièrès, Mme Chs-Ed. Ricard, Mme Roméo Bellemare, Mme Joseph Sicard, Mme Wilfrid Bérard, Jeannette Ringuette, Ovilla Deveault, les RR. SS. de l'Assomption et de la Providence, Pierrette Paquin, M. et Mme Adélarde Carufel, Mme Wilfrid Boucher, Mme Gédéon Rousseau, Mme Léopold Quessy, Mme Nap. Bruneault, Marie St-Pierre, Mme Hector Lesage, Mme J.-A. Jutras, Mme J.-A. Giguère, François Leblanc, Arthur Trépanier, M. et Mme Wilfrid Lambert, Mme J.-E. Turgeon, Mme Edmond Paul, Aline Rinfret, Mme Jos. Paul, Robert Racine, ainsi que plusieurs autres.

L'Echo de St-Justin réitère ses sympathies à la famille éplorée.

REUNION D'INSTITUTRICES:—

Samedi le 14 février, se tiendra à la salle jiciste une réunion d'institutrices, à deux heures et demie. Les institutrices des paroisses voisines qui aimeraient à prendre part à cette réunion seront les bienvenues.

FESTIVAL SPORTIF:—

Le 4 février dernier avait lieu un festival sportif à la patinoire du collège. Les anciens et les élèves actuels exécutèrent différents jeux sur la glace qui furent très applaudis. De nombreux prix furent décernés aux gagnants à la salle paroissiale.

NAISSANCES:—

Marie Yvonne Aurore Louise, fille de M. et Mme William Lawler (Rosa Boulanger). Parrain et marraine: M. et Mme Wilby Lawler.

Marie Brigitte Micheline, fille de M. et Mme Jos.-Henri Béland (Annette Lafrenière). Parrain et marraine: Ernest Béland et Aldéa Milot.

Joseph Roger René, fils de M. et Mme Lionel Vadeboncoeur (Marcelle Dupuis). Parrain et marraine: M. et Mme Roger Dupuis.

Joseph Lionel Gilles, fils de M. et Mme Camille Béland (Thérèse Giguère). Parrain et marraine: Lionel Giguère et Lucienne Béland.

Marie Marguerite Ginette Nicole, fille de M. et Mme Arthur Ricard (Emérance Bourassa). Parrain et marraine: Léo Bourassa et Marguerite Bourassa.

Joseph Ronald Hermann Norbert, fils de M. et Mme Wellie de Lamirande (Marie LeScouarnec). Parrain et marraine: M. et Mme Hermann Hogue.

NOTES SOCIALES:—

F. Jean Paul Coutu C.S.V. de Joliette en visite dans sa famille.

M. et Mme Jean-Paul Laroche de passage à Shawinigan et Trois-Rivières.

M. et Mme Réginald Lindsay de Coaticook en fin de semaine chez le Dr R. Lindsay.

Mlles Fleur-Ange et Edmée Hélie de Montréal en visite chez M. Jos. Cloutier.

Mme Henry St-Onge de Montréal chez M. Ch. Ringuette.

Mlle Gabrielle Caron en fin de semaine à Ste-Ursule chez M. Martial Thisdal.

Maskinongé

VA ET VIENT:—

M. et Mme Adrien Dalcourt de Montréal étaient chez M. et Mme

Pierre Dalcourt en fin de semaine; ils visitèrent en même temps leur fils Denis, du Jardin de l'Enfance au Couvent de Maskinongé.

Mme J. Labelle de Montréal a passé la fin de semaine chez M. et Mme Maurice Dupuis.

M. et Mme Arcadius Bergeron de Shawinigan étaient de passage à Maskinongé à l'occasion des funérailles de Mme Vve Henri Lessard.

NAISSANCES:—

Le 7 février: A M. et Mme Adrien Lajoie, née Jeanne d'Arc Alarie, est né un fils baptisé sous les noms de Joseph Paul Yvon Réjean. Parrain: Adam Alarie; marraine: Yvonne Lajoie. Porteuse: Mlle Lucie Alarie.

A M. et Mme Rodolphe Masson, née Colombe Lacourse, est née une fille baptisée le 9 février, sous les noms de Marie Carmen Andrée. Parrain et marraine: M. et Mme Louis-Jules Lacourse. Porteuse: Mlle Jeanne Gervais.

NOUVEAU CONSEILLER:—

M. Adélarde Foucault a été nommé conseiller pour la municipalité du village de Maskinongé en remplacement de M. Armand Gervais démissionnaire.

DECES DE MME

VVE HENRI LESSARD:—

Le 8 février est décédée à l'Hospice de la Providence de Louiseville à l'âge de 88 ans Mme Vve Henri Lessard née Marie Ayotte, autrefois de cette paroisse.

Ses funérailles ont eu lieu le 10, en l'église paroissiale de Maskinongé. Le service fut chanté par M. l'abbé Oscar Masson, vicaire. Les porteurs étaient: MM. Pierre Dalcourt, Joseph de Carufel, Médard Lafrenière, et Narcisse Bastien. La quête fut faite par Mmes Omer Désaulniers et Chs-Edouard Lefebvre.

Elle laisse dans le deuil son fils Henri, de Maskinongé; deux filles: Mme Edouard Lefebvre (Alexandra) de Maskinongé et Mme Arcadius Bergeron (Marie-Rose) de Shawinigan Falls; plusieurs petits enfants, neveux et nièces. Le corbillard était conduit par M. Omer Désaulniers.

Nos sincères condoléances.

SOIREE:—

Dernièrement se réunissaient chez M. et Mme Darius Lebeau un groupe de parents et d'amis pour y passer la soirée. Étaient présents: M. et Mme Darius Lebeau, M. et Mme Henri St-Antoine, M. et Mme Moïse St-Antoine, M. et Mme Wilfrid St-Antoine, M. et Mme Pierre Bellemare, M. et Mme Odilon Rinfret, M. et Mme Albert Ladouceur, M. et Mme Georges Doucet, Mme Adélarde Laurent, M. Justin Gagnon, Imelda Lebeau, Adélarde Gagnon, Berthe Clément, Omer Lebeau, Aimé Lebeau, Thérèse Laurent, Gaston Lebeau, Héliane Gagnon, Avelin Lebeau, Rose Lilas Laurent, Marcel Bastien, Liliane Carle, Rosaire Laurent, Bernadette Lebeau, Léo Marchand, Carmelle Ladouceur, Yvon Gagnon, Gisèle Ladouceur, Léo Ladouceur, Colombe Laurent, Gilles Lebeau, Cécile Lebeau, Gérard Lebeau, Fleurette Bellemare, Jean-Denis Bellemare, Thérèse St-Antoine.

Il y eut partie de cartes, chant et musique. Tous se séparèrent à une heure avancée, remerciant M. et Mme Lebeau de leur amabilité.

J'y étais.

St-Barthélemi

ENCORE LE DIMANCHE:—

Le 6 février 1928, M. le Maire et les Conseillers d'alors votèrent à l'unanimité le règlement suivant:

10 — Seuls, les magasins faisant affaires sous le nom de "Restaurants" pourront ouvrir leurs portes le dimanche et les fêtes d'obligations et vendre bonbons, tabac et rafraichissements;

20 — Que tous autres genres de commerce et de ventes soient prohibés le dimanche et les fêtes d'obligation, excepté en cas de mortalité ou de force majeure tel que prévu par les lois de l'Eglise;

30 — Et comme sanction au dit règlement, qu'une amende de \$5.00 (cinq) dollars soit imposée aux délinquants pour la première offense et de \$15.00 (quinze) dollars pour la seconde, ce dernier montant devant être l'amende pour toutes les offenses subséquentes.

Et ce, sur simple plainte au secrétaire-trésorier.

40 — Que copie de ce dit règlement soit adressée aux marchands de cette localité.

Quatorze ans ont passé. Sous la direction de M. le chanoine M. Clermont, la paroisse s'est organisée de manière à servir de modèle à bien des localités de la province: maisons d'éducation de premier ordre, Ligue des retraitants de 400 membres, associations religieuses très actives, Union catholique des cultivateurs, coopératives de toutes sortes. Mais, il y a une plaie: le commerce du dimanche. Et c'est assez pour faire une ombre au tableau.

Malgré les appels réitérés du haut de la chaire, malgré la bonne volonté des autorités civiles, le règlement reste lettre morte pour la plupart des vendeurs et des acheteurs. Il y a là une fissure grave dans notre sens chrétien et les protestants pourraient nous donner sur l'observance du dimanche des leçons très humiliantes pour nous.

Décidément, la vieille génération à la tête dure. Nous demandons aux instituteurs et aux institutrices de bien montrer à nos jeunes que le dimanche n'est pas un jour de commerce et que ce n'est pas à la police de monter la garde aux portes de nos magasins. Réparons d'abord les soles, la bâtisse sera mieux assise. Dans quatorze ans, il y aura peut-être progrès.

CREMERIE COOPERATIVE:—

Le 4 février, la Crèmerie coopérative de St-Barthélemi tenait son assemblée annuelle dans la salle paroissiale. Sous la présidence de M. Barth. Michaud, le même conseil de direction fut élu.

L'exposé du bilan montre un profit net de \$3,256.23 pour l'année, ce qui est un grand encouragement pour les actionnaires et les patrons. Le manque d'espace oblige le journal à remettre à une autre semaine les détails de ce bilan. Une autre année de prospérité s'annonce pour notre Crèmerie coopérative qui est une des plus belles de notre province.

SPORT:—

M. Bernard Sylvestre, promoteur du ski à St-Barthélemi, est en train d'organiser l'érection d'un "skito" dans les côtes voisines du village. L'installation en sera faite par M. Gérard Sylvestre et l'on prévoit la mettre en marche pour dimanche prochain.

Tous les amateurs de ski seront

enchantés d'apprendre cette nouvelle et ceux des localités voisines sont particulièrement les bienvenus. Pour renseignements, prière de s'adresser au Restaurant Côté.

CERCLE DES FERMIERES:—

Pour compléter notre organisation paroissiale, il est fortement question d'établir sous peu un Cercle de fermières. Ce sera la continuation presque indispensable de nos cours d'arts domestiques et d'enseignement ménager. D'ailleurs, nous en reparlerons dans quelque temps.

MARIAGE:—

Le 12 février, mariage de M. Arthur Plante, fils de M. Adélarde Plante, à Mlle Laurette Beaucage, fille de M. Freddy Beaucage, de St-Viateur.

BAPTEME:—

Le 9 février, a été baptisée Marie-Jeanne-Claudette-Thérèse, enfant de Romuald Farley, coiffeur, et de Gertrude Lachapelle. Parrain: M. Aristide Farley, marraine: Mlle Thérèse Farley, oncle et tante de l'enfant. Porteuse: Garde Raphaëlle Sylvestre.

DE CI, DE ÇA...

M. Edmond Brissette, délégué samedi dernier à l'assemblée générale de la Coopérative Fédérée à l'Hotel Queens de Montréal.

M. Gilles Sylvestre a acheté de M. le curé M. Clermont la terre à bois de feu Hormisdas Bérard.

Mlle Gisèle Bélanger, de Ste-Ursule, en promenade chez M. Ernest Savoie.

Mme Ubald Villeneuve, de Montréal, en fin de semaine chez M. Damien Mercure.

M. le curé Joseph Plante, de Ste-Béatrix, de passage dans sa famille la semaine dernière.

La jeune Michelle, fille de M. Jos.-C. Sylvestre, boucher, dont l'état de santé était inquiétant au commencement de la semaine, est en bonne voie de guérison.

St-Gabriel

VA ET VIENT:—

Mlles Simonne Charron, Jacqueline Beauchamp, Denise, Cécile, Aline, Bernadette Landry, Evelyn Shane, Yvette Samson, Madeleine Bégin, MM. Maurice Landry, Marcel Parent, Raymond Trempe, J.-Louis Delorme, Donat Desmarais de Montréal, en excursion de ski à l'Hotel Granger de St-Gabriel.

Mmes Adélarde Lambert et Zénon Cloutier de passage à St-Cléophas chez M. et Mme Mainville.

SOUHAITS:—

Longue vie à Mme Zénon Cloutier qui célébrera le 15 février, son 51ème anniversaire de naissance. De la part de son époux, son fils Paul et de son petit fils Guy Godard.

Beaucoup de bonheur à M. Daniel Riopel qui a célébré mercredi son 25ème anniversaire de naissance. De la part de ses petits neveux Marcel et Denise Godard.

NAISSANCE:—

Joseph Edouard Gérald, enfant de M. et Mme Joseph Vadnais (Bernadette Turcotte). Parrain et marraine: M. et Mme Edouard Denommé, oncle et tante de l'enfant. Nos félicitations.

Progrès d'une Caisse Populaire

St-Louis de Nédelec au Témiscamingue

M. Arthur Perron, gérant de la caisse de Nédelec, un apôtre dévoué de la doctrine coopérative, vient de rendre publique le bilan des activités financières d'un autre anneau dans la chaîne des "Banques à nous autres", l'appellation pittoresque pour désigner nos caisses populaires.

La caisse de St-Louis de Nédelec fut fondée en 1936, il y a donc cinq ans et dans cet espace de temps elle a reçu à l'épargne la somme rondelette de \$530,944.68 et elle a fait un chiffre d'affaires dépassant le million de dollars dans ce même laps de temps. Au 1er décembre 1941, son modeste actif était le suivant:

A l'union régionale	50.00
Billets	6,454.70
Inventaire	65.00
Argent en caisse	5,863.15

\$12,432.85

St-Louis de Nédelec n'est pas une paroisse populeuse, elle n'a que 90 familles comme effectif. Une paroisse fondée il y a 27 ans, en 1904, mais qui connu de grands malheurs. En 1922, lors du feu de Haileybury, 62 familles sur 90 perdirent à peu près tout ce qu'elles possédaient, bâtisses de ferme, instruments aratoires, mobiliers devenaient la proie des flammes, tout le village y passa, même le presbytère, trois écoles furent brûlées. Un terrible désastre pour une paroisse naissante en formation.

L'église resta debout, épargnée comme par miracle par l'élément dévastateur et c'est à l'ombre du clocher que curé et paroissiens se remettent à la tâche de reconstruire. A cette époque là le rôle de l'état-protecteur n'avait pas encore été créé et les gens de St-Louis durent compter sur leur propre initiative et leurs propres ressources. Ils se for-

AIDEZ À PROCURER



DES SECOURS MÉDICAUX À LA RUSSIE

ENVOYEZ IMMÉDIATEMENT VOS CONTRIBUTIONS À LA Campagne de la Croix-Rouge Canadienne pour la Russie 718, IMMEUBLE SUN LIFE, MONTRÉAL ou à la succursale de la Croix-Rouge la plus proche

mèrent en syndicat et achetèrent des vaches pour \$22,000.00 durant une période de 4 ans. Un tel geste c'était de la semence de l'idée coopérative, elle a porté des fruits. St-Louis possède aujourd'hui une buanderie coopérative avec une fabrication annuelle d'environ 100,000 livres, sa caisse populaire, ses cercles d'étude, ses groupements de fermiers pour l'étude et la défense des intérêts de l'agriculture.

En 1941, St-Louis de Nédelec a son église, son presbytère, six écoles avec, au village, un externat tenu par des religieuses. Et le fait suivant en dit long sur la solide économie de la paroisse, "les dettes totales du conseil, de la commission scolaire et de la fabrique ne dépassent pas la valeur moyenne d'une terre de la paroisse...". Pendant des années, le progrès de cette paroisse témiscamienne fut entravé par des négociations quasi-interminables se poursuivaient sur la question de rendre à la colonisation la réserve indienne de Nédelec, inoccupée. Le problème est définitivement réglé et 200 familles pourront faire leur vie quand les lots disponibles dans la réserve seront tous occupés.

Pour les missions du Bengale

A l'occasion de la souscription annuelle et du tirage au profit des missions du Bengale tenu le 4 février au Collège Notre-Dame, Montréal, sous les auspices de la ligue Apostolique, les prix ont été gagnés par les personnes suivantes:

- 1er prix: M. Sully Meunier, 221 Notre-Dame Ouest, Montréal.
- 2e prix: M. M. Montcalm, 2161 Darling, Montréal.
- 3e prix: Mlle Immaculée Deschênes, Saint-Grégoire, Cté Montmorency, Qué.
- 4e prix: Mme Philippe Fraser, Isle Verte, Cté Témiscouata, Qué.
- 5e prix: Mlle Gabrielle Tremblay, Beaucanton, Abitibi, Qué.
- 6e prix: M. André Labrecque, 353 Kensington, Montréal.
- 7e prix: M. Prudent Vallée, Rigaud, Cté Vaudreuil, Qué.
- 8e prix: Mlle A. Bonnier, 3503 Papineau, Montréal.
- 9e prix: M. Dosylva Bissonnette, Saint-Jean-Baptiste, Cté Rouville, Qué.
- 10e prix: M. Gérard Boulay, Montmagny, Qué.
- 11e prix: Mlle Madeleine Héту, 194 Blvd Saint-Eustache, Plage Laval, Qué.
- 12e prix: M. J.-B. Fillion, Mont Brun, Abitibi, Qué.
- 13e prix: M. Aristide Pilote, St-Grégoire, Cté Montmorency, Qué.
- 14e prix: M. Dunstan Palmer, Scottstown, Qué.
- 15e prix: Mme Amédée Houde, Saint-Prosper, Cté Champlain, Qué.
- 16e prix: M. Rosaire Buist, Saint-Adelphe, Cté Champlain, Qué.
- 17e prix: Mlle Louise-Anna Lu-

pien, Ste-Angèle de Laval, Cté Nicolet, Qué.

18e prix: M. J.-S. Giroux, Drummondville, Qué.

19e prix: M. J.-B. Beaudoin, Mascouche, Qué.

20e prix: Mme Boisvert, 3634 Ave du Parc, Montréal.

Deux prix supplémentaires ont été gagnés par: M. J.-Etlier, 5280 N.-Dame, Montréal; Mlle I. Desrosiers, Saint-Aimé, Cté Richelieu, Qué.

PAS TOUS DES SURHOMMES
"Si un Allemand a inventé la poudre (encore n'est-ce pas bien sûr), ils sont 24,999,999 qui ne l'ont pas inventée". — Henri Heine, poète allemand, 1797 - 1856.



LOCAL DES BUREAUX Pour les Demandes Concernant les Loyers

Sans permission du Comité local des loyers, aucun locataire ne peut augmenter un loyer au delà de ce qu'il demandait à la "date de base." Pour obtenir une variation ou détermination du loyer maximum en vertu des règlements sur les loyers de la Commission, une demande doit être présentée au Comité local des loyers dans la région où l'immeuble en question est situé.

Cette permission peut être accordée par le Comité local des loyers seulement si le locataire peut prouver l'existence d'une ou de plusieurs des conditions suivantes:

1. Depuis la date de base il y a eu une augmentation importante des taxes grevant la propriété.
2. Depuis la date de base le locataire a fourni des services additionnels au locataire, tel le chauffage, eau chaude, glacière électrique, etc., que le locataire fournissait lui-même précédemment.
3. Depuis la date de base le locataire a effectué une modification, addition ou amélioration importante à la propriété, dépassant les réparations et entretien ordinaires.
4. Depuis la date de base le locataire a été cause d'une augmentation importante de l'usure à la propriété.
5. Que le locataire de tout logement peut prouver que le loyer demandé à la date de base était beaucoup inférieur à ceux demandés par les autres locataires de la même localité pour des logements semblables, et que ce loyer anormalement moindre avait été accordé par le locataire à titre de concession de caractère exceptionnel.

Les noms des juges et magistrats sont énumérés ci-dessous de même que ceux des personnes attirées au travail concernant les loyers dans les bureaux des greffiers de cour nommés pour la réception et le dépôt des demandes ayant trait aux loyers. Les formulaires et renseignements peuvent être obtenus de tout greffier de cour dans chaque district.

DISTRICT	COMITÉ DES LOYERS	FONCTIONNAIRES AUX BUREAUX DES GREFFIERS DE COUR
HULL PONTIAC	Juge R. Millar et Juge H. Achim	HULL: MM. Beuparlant et Caron; PAPINEAUVILLE: A. Boulais; BUCKINGHAM: R. Philibert; MANIWAKI: Palma Joarri; CAMPBELL'S BAY: A. Martineau; CHAPEAU: M. Coughlin.
ABITIBI PONTIAC	Juge Armand Boily	AMOS: A. Grenier; LA SARRE: H. Gagné; VAL D'OR: A. Allard; QUÉBEC: G. K. O'Donnell; FORT COULONGE: Denis J. Shea; SHAWVILLE: H. C. Rowat; VILLE MARIE: A. Filteau; ROUYN: G. A. Hudon.
ST-HYACINTHE TEMISCOUATA MONTMAGNY	Juge E. Marin Juge A. Michaud	ST-HYACINTHE: A. Delège; MARIEVILLE: J. Marcou; RIVIERE-DU-LOUP: L. J. Dugal; MONTMAGNY: W. Nicol.
ARTHABASKA BEAUCHE	Juge G. Marchand	THETFORD MINES: J. O. Savoie; DRUMMONDVILLE: W. A. Moiseau; ARTHABASKA: MM. Laliberté et Piché; LAC MEGANTIC: J. W. Bourque.
CHICOUTIMI ROBERVAL	Juge M. Brassat	CHICOUTIMI: P. Martin; ROBERVAL: R. Boissonneault; ST-JOSEPH D'ALMA: J. A. Gingras; GRANDE BAIE: F. Bergeron; JONQUIERE: James Brown.
JOLIETTE NICOLET RICHELIEU	Juge J. A. Allard	SOREL: MM. Cousineau et Dauphinais; VERCHERES: M. Laporte; ST-FRANCOIS-DU-LAC: L. Verreault; NICOLET: MM. Denis et Trahan; L'ASSOMPTION: J. Lanoue; JOLIETTE: MM. Rivest et Allard; BERTHIERVILLE: A. Rouleau.
TROIS RIVIÈRES TROIS-RIVIÈRES	Juge Léon Lajoie Juge F. X. Lacoursière	TROIS-RIVIÈRES: J. A. Provencher. SHAWINIGAN FALLS: A. Rainville; LA TUQUE: A. Roy; GRAND'MÈRE: R. Ricard; LOUISEVILLE: J. A. Ferron.
IBERVILLE MONTCALM TERREBONNE	Juge Donat Lalonde	ST-JEROME: R. Raymond; STE-SCHOLASTIQUE: H. Langlois; STE-AGATHE-DES-MONTS: O. St. Amour; STE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE: G. E. Filiatrault; TERREBONNE: V. Lefebvre; ST-JOVITE: G. Dury; LACHUTE: G. Rodger; MONT LAURIER: A. Boudreau; LABELLE: G. Goddard; ST-JEAN: R. Sabourin.
GASPÉ	Juge J. F. Bugeaud	NEW CARLISLE: H. Lizotte; PERCE: A. B. Garneau; GRANDE RIVIERE: C. E. Thibault; RIVIERE AU RENARD: M. Philibert.
SAGUENAY	Juge J. A. Metayer	LA MALBAIE: L. P. Dufour; ST-JOSEPH-DE-BEAUCE: MM. Vézina et Ferron.
ST-FRANCOIS BEDFORD BEAUHARNOIS	Juge J. H. Lemay	VALLEYFIELD: MM. Oatiguy et Lapointe; HUNTINGDON: J. E. Barrett; SWEETSBURG: T. Biron; KNOWLTON: E. Fleury; FARNHAM: J. H. Campbell; BEDFORD: F. Fortin; WATERLOO: A. Grandpré; GRANBY: George Martin; SHERBROOKE: H. O'Bready; COATICOOK: O. C. G. Webster; MAGOG: L. Déaève; RICHMOND: L. V. Bruneau; DANVILLE: E. E. Philbrick; WINDSOR: J. A. Lagassé.
RIMOUSKI	RIMOUSKI: MM. Sasseville et Desjardins; MATANE: R. Côté; MONT JOLI: J. E. Bérubé.

Les districts suivants sont desservis par les fonctionnaires et bureaux indiqués ci-dessous, pour le dépôt des demandes concernant les loyers. Les formulaires et renseignements peuvent être obtenus à ces bureaux.

QUÉBEC	Hon. Thomas Tremblay	CITÉ DE QUÉBEC ET DISTRICT: R. Lesage, Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, 71 Rue St. Pierre, Québec.
MONTRÉAL	Hon. Jules Desmarais	MONTRÉAL ET DISTRICT: R. Turgeon, Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, Edifice Aldred, Place d'Armes, Montréal.

LA DATE DE BASE POUR TOUS LES IMMEUBLES COMMERCIAUX EST LE 11 OCTOBRE 1941.

LA DATE DE BASE POUR TOUS LES LOGEMENTS EST LE 11 OCTOBRE 1941, SAUF POUR LES EXCEPTIONS SUIVANTES:

Brownburg, Thetford Mines; Arvida; Chicoutimi, les villes de Jonquière et Kénogami; les villages de Rivière-du-Moulin et Ste-Anne-de-Chicoutimi; les paroisses de Jonquière, Simard, Tremblay et Chicoutimi; Lachute et les municipalités de Chatham et St-Jérôme; la ville et la municipalité de Ste-Thérèse de Blainville; la ville de Ste-Rose; la municipalité de St-Janvier, la ville de St-Jérôme; Valleyfield; les villages de Bellerive, Nouveau-Salaberry, Ste-Cécile et St-Timothée; les paroisses de Grand Ile, Ste-Cécile et St-Timothée (tous dans le comté de Beauharnois).

POUR CONNAITRE LA DATE DE BASE EXACTE DE CES LOCALITES CONSULTEZ LE GREFFIER DE LA COUR DU MAGISTRAT DU DISTRICT OU LE LOGEMENT EST SITUÉ

Publié sous l'autorité de

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

Vins... Brandies SUD-AFRICAINS

Âge et Pureté garantis par le Gouvernement Sud-Africain.

PAARL TAWNY (Porto)
34% esprit de preuve
26 onces.....85c

SHERRY SEC
35% esprit de preuve
26 onces.....90c

BRANDY
78% esprit de preuve
10 onces.....\$1.05
26 onces.....\$2.55
40 onces.....\$3.80

Prix plus bas rendus possibles par suite des préférences tarifaires impériales. 135F

PRODUITS DANS L'EMPIRE

RÉPONDRE "NON" AU PLÉBISCITE

Manifeste au peuple du Canada

Le secrétariat de la Ligue pour la Défense du Canada, qui a organisé l'assemblée du Marché St-Jacques (Montréal), mercredi soir dernier, où les principaux orateurs ont été MM. Henri Bourassa, Maxime Raymond, député et le Docteur J.-B. Prince, nous a communiqué le présent manifeste:

En forme de plébiscite le gouvernement d'Ottawa posera prochainement aux électeurs de ce pays, une grave question: "Consentez-vous à libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs qui restreignent les méthodes de recrutement pour le service militaire?"

La "Ligue pour la Défense du Canada" demande que la réponse à cette question soit: Non. Un non digne, mais ferme, sans équivoque. Qu'on ne parle point de manoeuvre inopportune ou intempestive. Pour se faire relever de ses engagements le gouvernement a cru devoir recourir à une consultation populaire. C'est donc le droit de tout citoyen libre d'orienter l'opinion et de répondre au plébiscite, selon son jugement et sa conscience, sans se faire taxer pour autant d'antipatriotisme ou de dangereuse agitation. Se défendre et défendre son pays n'est jeter le défi à personne ni s'agiter indûment. La "Ligue" estime, au contraire, qu'en cette heure chargée de menaces, nulle province et nul groupe ethnique ne sauraient s'abstenir ou se taire, par opportunisme ou par peur, sans manquer à un grave devoir et sans se résigner équivalement à la démission politique.

La réponse au plébiscite doit être: Non. Pourquoi? Parce que nul ne demande d'être relevé d'un engagement s'il n'a déjà la tentation de le violer, et parce que, de toutes les promesses qu'il a faites au peuple du Canada, il n'en reste qu'une que M. King voudrait n'être plus obligé de tenir: la promesse de ne pas conscrire les hommes pour outre-mer.

Or nous ne voulons pas de la conscription pour outre-mer:

— parce que de l'avis de nos chefs politiques et militaires, le Canada est de plus en plus menacé par l'ennemi et que notre premier et suprême devoir est de défendre d'abord notre pays;

— parce que, selon les statistiques données par les fonctionnaires du recrutement, le volontariat fournit encore, en février 1942, deux fois plus d'hommes que l'on peut absorber nos diverses armes;

servoir inépuisable de combattants; — parce que le Canada a déjà atteint et même dépassé la limite de son effort militaire, et que, victorieux, nous ne voulons pas être dans une situation pire que les peuples défaits;

— parce que, comparativement à sa population et à ses ressources financières, le Canada a déjà donné à la cause des alliés, autant, à tout le moins, qu'aucune des grandes nations belligérantes;

— parce qu'aucun de ces grands peuples n'a encore pris — que nous sachions — la détermination de détruire sa structure interne et qu'en rien responsable de la présente guerre, le Canada n'a pas le droit ni encore moins l'obligation de se saborder.

* * *

Ce n'est donc point comme province ni comme groupe ethnique que nous repnons position. Si nous refusons de relever le gouvernement de ses engagements de 1939 et de 1940, nous le faisons comme citoyens du Canada, plaçant au-dessus de tout l'intérêt du Canada. Il existe, en ce pays, estimons-nous, une majorité de Canadiens pour qui le Canada est la patrie et pour qui la consigne: Canada d'abord ou Canada first, n'a jamais été un simple cri électoral, mais l'expression d'un sentiment profond et d'une suprême conviction de l'esprit. Nous faisons appel à tous ceux. Nous leur demandons de mettre la patrie au-dessus de l'esprit de race ou de l'emportement partisan. Veulent-ils poser un acte qui arrête la course à l'abîme et qui atteste avec force la voix de la majorité d'un océan à l'autre? Qu'au plébiscite de M. King, avec tout le calme et toute la force d'hommes libres, ils répondent par un non retentissant.

Que Dieu garde notre pays! Vive le Canada!

LA LIGUE POUR LA DÉFENSE DU CANADA

par ses directeurs (SIGNE)

- Dr J.-B. Prince, président
- Maxime Raymond
- Georges Pelletier
- J. Alfred Bernier
- L. Athanase Fréchette
- Philippe Girard
- Gérard Filion
- Jean Drapeau
- Roger Varin
- André Laurendeau, secrétaire

Train-Exposition

Excellence le comte d'Athlone.

Le rôle de la réserve

Les régiments de réserve vont avoir un rôle important à jouer. La période annuelle d'instruction va être prolongée et chaque bataillon recevra des armes modernes. Ne seront plus admis dans les cadres de la réserve que les jeunes gens de moins de 19 ans et les hommes de plus de 35 ans. Cependant on enrôlera tous les hommes jusqu'à l'âge de 50 ans qui sont inaptes au service dans l'armée active ou qui exercent

un emploi civil "essentiel". Dorénavant, le service dans la réserve n'exemptera donc plus du service militaire obligatoire dans les formations de l'active. On constituera des brigades de réserve, organisées et armées comme des formations de combat, avec le concours des troupes auxiliaires et des services qui sont ordinairement adjoints à une brigade complètement organisée pour le service outre-mer.

ASSEMBLEE ANNUELLE

L'Allied Hotel Supplies Association a tenu, vendredi, le 30 janvier, son assemblée annuelle, à l'Hôtel De LaSalle. On y a procédé à l'élection du conseil de l'année courante.

Le nouveau conseil de l'Allied Hotel Supplier's Association, pour l'année 1942, se compose comme suit: M. K.-W. Hogle, de Berkel Products, président; M. L. Duncan, de Silex Company, vice-président; M. F.-A. Fitchett, de Munderloh & Co. Ltd., trésorier; M. Jean Rinfret, de Bell, Rinfret Ltée, secrétaire; puis M. R. C. Napier, de Distillers Corporation Ltd., M. A.-T. Brodeur, de Cassidy's Limited, M. J. Wakem, de Hobert Manufacturing Company, M. P. Waldron, de Sterling Tea & Coffee Co., M. B. Bradley, de Liquid Carbonic Canadian Corporation Ltd., et M. R. B. Daville, des United Distillers Ltd, tous directeurs.

C'est l'Allied Hotel Supplier's Association qui a tenu à l'Hôtel Mont-Royal, les 14, 15 et 16 janvier derniers, la septième grande exposition hôtelière et culinaire annuelle

qui a réuni de nombreux représentants de l'industrie hôtelière, des restaurants, des clubs et d'établissements.

Les membres qui ont participé à l'assemblée tenue en janvier ont voté des résolutions de remerciements à l'adresse du gouvernement provincial, des journaux et des différentes associations qui ont contribué au grand succès de la récente exposition hôtelière et culinaire.

HEURE CATHOLIQUE

L'Heure catholique organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, consacre actuellement ses émissions hebdomadaires à la Restauration sociale, d'après la lettre pastorale collective de l'épiscopat de la Province de Québec. Le R. P. Lorenzo Gauthier, C.S.V. en est le conférencier. Dimanche prochain, 15 février, il parlera des Retraites fermées. Cette émission commence à 2h. au poste CKAC. A 2h.20, brève chronique d'actualité missionnaire.

BLACK HORSE - oui, certain!



Elle est douce et savoureuse - A MEILLEUR GOÛT

L'oeuvre de cinq générations de maîtres brasseurs

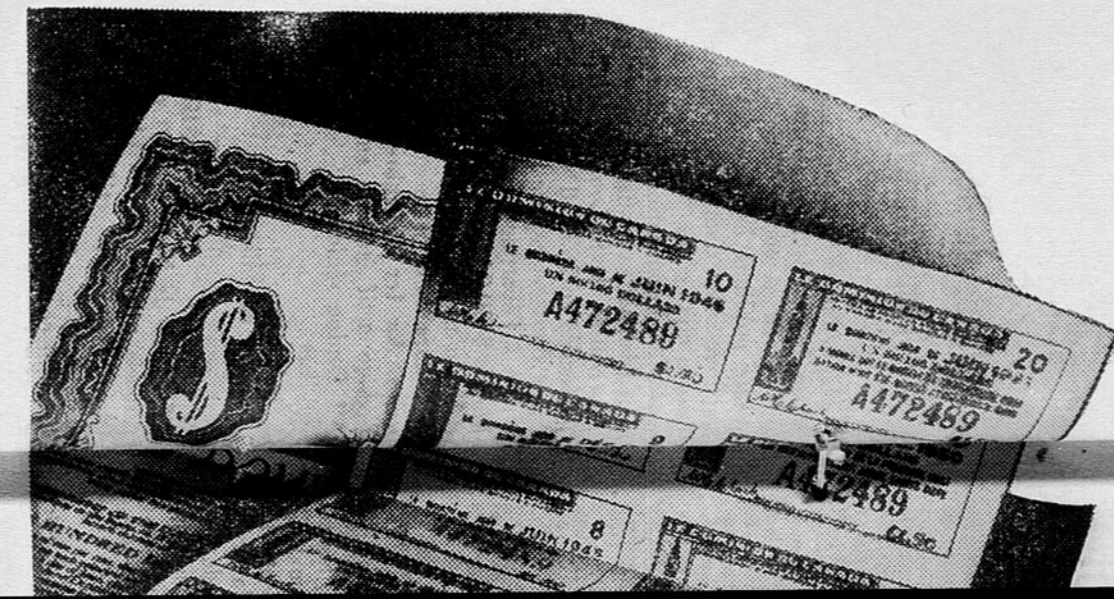


La meilleure BIÈRE au Canada

LA BRASSERIE DAWES BLACK HORSE, MONTRÉAL

qu'est-ce qu'une

OBLIGATION



notre pays;
— parce que, selon les statistiques
données par les fonctionnaires du
recrutement, le volontariat fournit en-
core, en février 1942, deux fois plus
d'hommes que l'on peut absorber
nos diverses armes;
— parce qu'un petit pays, de onze
millions d'habitants, dont l'on pré-
tend faire le grenier et l'arsenal des
démocraties ou des nations alliées,
ne peut être en même temps, un ré-

Train-Exposition

Son Excellence le comte d'Athlone, accompagné du colonel Ralston, ministre de la Défense nationale, a visité, mardi, le train exposition de pour un voyage de quatre mois qui l'Armée, parti mercredi d'Ottawa doit le conduire dans la plupart des villes et villages du Canada. Cette exposition roulante permettra à la population de voir de près toutes les armes et le matériel en usage dans l'armée canadienne, depuis le fusil et la baïonnette jusqu'au canon de campagne, de la chenillette au char d'assaut. On pourra aussi voir à l'oeuvre des membres du corps des transmissions, du génie, des services de santé, du Corps dentaire, de l'Intendance, des Magasins militaires et de l'école des métiers de l'Armée.

Le brigadier Archambault

Le brigadier Archambault, qui commandait la 8e brigade d'infanterie, a été nommé commandant du dépôt central "F". Le brigadier Archambault est un soldat distingué, vétéran de la première guerre mondiale, où il reçut le Distinguished Service Order et la Croix Militaire.

MÉDICAMENT
À 3 FINS

Attaque Rapidement Les Souffrances Du CATARRHE!

Quand le catarrhe aigu rend la respiration difficile—cause de l'enclenchement, du larmolement, de l'irritation du nez, et de la douleur, mettez quelques gouttes de Vicks Va-tro-nol dans chaque narine, et jouissez du soulagement que cela vous apporte.

Si le Va-tro-nol a tant de succès, c'est parce qu'il fait trois choses très importantes: (1) il réduit l'enflure de la muqueuse nasale; (2) il dissipe la congestion, cause de la gêne, et, (3) il calme l'irritation. Beaucoup de victimes du catarrhe déclarent que rien ne leur a procuré un tel soulagement. Faites-en l'essai!



VICKS
VA-TRO-NOL

Pour Économiser,
Buvez le
GIN
de **KUYPER**

• Vous paierez de bon
cœur votre tribut au pays
— car le gin de Kuyper est
marqué encore à bas prix
pour une boisson aussi
bonne, aussi moelleuse



avec
Ginger Ale
Bière de
Gingembre,
Citron,
Eau Tonique

GIN
de **KUYPER**

Distillé et embouteillé au Canada sous la
surveillance directe de JOHN de KUYPER
& SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande
Maison fondée en 1695

10 onces \$ 1 05
26 onces \$ 2 40
40 onces \$ 3 45

337 FR

PRÉPAREZ-VOUS
À ACHETER DES

OBLIGATIONS de la VICTOIRE

NOUVELLE ÉMISSION

VOS DOLLARS VOUS SAUVERONT • VOS DOLLARS VOUS REVIENDRONT

OBLIGATION de la VICTOIRE?



L'ennemi
est à nos
portes

Une Obligation de la Victoire est un titre par lequel le Canada s'engage à vous rembourser l'argent prêté et à vous payer, tous les six mois, des intérêts au taux annuel de 3%.

Une Obligation de la Victoire est le placement le plus sûr que vous puissiez faire. Votre prêt est garanti par toutes les richesses du Canada.

Une Obligation de la Victoire vaut de l'argent comptant et, au besoin, elle est plus facile à vendre qu'aucun autre titre.

LE COMITÉ NATIONAL DE LA FINANCE DE GUERRE, OTTAWA, CANADA.

L'Empire français sauvera la France

"La politique coloniale si humaine que la France a suivie sous tous les régimes jusqu'en 1940 et avec laquelle seul le régime de Vichy a rompu porte ses fruits dans la lutte contre le racisme hitlérien." Ainsi s'est exprimé le Lieutenant-Colonel Ph.-H. Pierrené en recevant la nouvelle que voici:

"A la suite de la migration de milliers de Français noirs en Gold Coast, arrivent en Sierra Leone plusieurs chefs indigènes avec un grand nombre de sujets. Tous les postes-frontière indiquent le même mouvement. Les arrivants demandent à être admis en Afrique Française Libre. Tous les habitants de certains villages ont passé avec leurs femmes et leurs boeufs. Ils étaient exodés par les tracasseries administratives et policières. Ils protestent contre la pression exercée sur eux afin de substituer le loyalisme à la personne du chef de l'Etat au loyalisme traditionnel qui avait toujours existé envers LA FRANCE. Ils vivaient dans la crainte de voir arriver les Allemands. Beaucoup d'entre eux ont eu un fils ou un frère qui, en

combattant contre l'Allemagne, a été tué ou fait prisonnier. Leurs âmes simples ne comprennent pas que Vichy leur dise le contraire de ce que leur avaient toujours dit les grands Coloniaux qui leur ont inspiré le respect de la France".

Le représentant du général de Gaulle au Canada a fait remarquer: "Les nouvelles méthodes inspirées du racisme auraient pu amener la désaffection des indigènes envers la France, mais leur attachement est trop fort et, par bonheur, ils connaissent l'existence d'une France qui ne s'est pas inclinée devant Hitler, qui sait que l'on ne peut pas traiter avec lui "dans l'honneur, entre soldats", d'une France vers qui vont tous les espoirs des Français d'Europe, des colonies, de l'étranger, d'une France fière d'avoir gardé sa liberté pour être présente à la victoire, d'une France qui n'est pas Vichy et qui est tout simplement la France".

Le Colonel Pierrené a poursuivi: "C'est cette France Libre qui continue, et avec quel succès, en Afrique Equatoriale, en Océanie, dans le Pacifique, dans l'Inde Française et jusque tout près d'ici à St-Pierre-et-Miquelon, l'oeuvre des Faidherbe, des Lamoricière, des Savorgan de Brazza, des Lyautey, et des innombrables missionnaires français. C'est pourquoi les indigènes des colonies contrôlées par Vichy se portent vers elle. En sauvant d'abord une partie de l'Empire, le général de Gaulle a eu des vues étonnam-

Plébiscite et conscription

A la question posée par le Gouvernement fédéral les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal déclarent qu'il faut répondre NON.

Le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à sa réunion extraordinaire du 3 février 1942, réitère son opposition à toute forme de conscription militaire pour service outre-mer.

Le but du plébiscite que le Cabinet fédéral propose au peuple est de relever le gouvernement des engagements qu'il a pris, afin de pouvoir imposer librement le service obligatoire outre-mer. Aussi le Conseil général est-il d'avis qu'à la question posée, le peuple canadien doit répondre NON.

ment justes et prophétiques. Demain l'Afrique française tout entière sera avec nous, non seulement de coeur, mais avec tous ses territoires, tous ses hommes, toutes ses ressources. Après demain la "Plus Grande France" lui aura fourni les moyens de reconquérir la France métropolitaine et de lui rendre sa liberté".

Ainsi la solidarité impériale est le gage de la Victoire."

La région de la Rivière-la-Paix

Une solide région agricole

Monsieur Grégoire Lacroix, autrefois d'Asbestos dans les cantons de l'est, maintenant établi à Donnelly, en Alberta, vient d'écrire à monsieur l'abbé Camille St-Pierre, missionnaire-colonisateur, la lettre suivante, dont la teneur parle avec avantage de la région comme un pays agricole de premier plan.

"J'ai hâte d'avoir visite pour vous prouver que malgré mon inexpérience, je suis vraiment cultivateur. J'ai deux chevaux, deux vaches, deux veaux, sept cochons et cent poules...". Et monsieur Lacroix a récolté pour une première année de culture, 1,223 minots de blé, 1,084 minots d'avoine. Un beau jardin lui a fourni tous les légumes nécessaires pour alimenter sa famille durant l'hiver. Une semence de deux sacs de pommes de terre lui a valu une récolte de 48 sacs. De plus notre ancien citoyen de la province de Québec dit qu'il cultive avec un tracteur pour sauver du temps, le genre de culture qu'il pratique et un sol planche et très riche rend son usage pratique.

Monsieur Lacroix nous dit dans la lettre à monsieur l'abbé St-Pierre qu'il n'était pas terrien de métier, il était agent-vendeur de produits de pharmacie et sa santé n'était pas des plus florissantes. Dans sa lettre au missionnaire-colonisateur il souligne le fait que sa santé s'est beaucoup améliorée, le fait que le climat est très salubre au pays de la Rivière-la-Paix. Monsieur l'abbé St-Pierre est dans l'Alberta dans le moment, il s'est rendu là-bas pour organiser un congrès de colonisation qui sera tenu à Falher à la fin de juin, cependant ceux qui ont besoin de renseignements pourront communiquer avec lui en lui écrivant au Presbytère St-Sauveur, Québec, P. Q.

50,000 enfants immunisés en 12 mois

"Votre premier devoir quand un membre de votre famille est atteint d'une maladie contagieuse, c'est de l'isoler; il faut appeler immédiatement le médecin traitant pour assurer au malade les soins requis; il faut également déclarer le cas aux officiers du bureau de santé pour qu'ils puissent protéger le public: désinfecter les ustensiles et les vêtements que le malade peut avoir contaminés afin d'empêcher la propagation du mal dans la famille" déclarait hier le ministre de la santé et du bien-être social, l'honorable Henri Groulx, en remettant aux journalistes un communiqué des hygiénistes de son département touchant les méfaits des maladies contagieuses. Les plats, les verres, les couteaux les fourchettes, les cuillers, et les

Tenu éveillé la nuit par une MAUVAISE TOUX

Dormit comme un sabot après une dose de Mixture Buckley

Mères, chaque fois qu'un membre de votre famille souffre de la toux, du rhume, de la grippe, de la bronchite ou de la coqueluche, suivez l'exemple de cette femme; Elle nous rapporte: "La nuit dernière, mon fils, âgé de 11 ans, toussait terriblement et ne pouvait dormir. Je lui donnai une dose de Mixture Buckley avec un peu de miel, et il dormit jusqu'au matin. Sa toux est maintenant délogée."—Mme. B. Jones, Verdun, Que. Vous êtes assurées d'obtenir la même satisfaction. Sur 5 familles canadiennes, 3 se servent de la Mixture Buckley de préférence. Elle dégage la toux presque instantanément, amoindrit le flegme, adoucit les voies respiratoires et aide à combattre l'acidité puis soulage la toux et le rhume rapidement. PLUS DE 10 MILLIONS DE BOUTEILLES DÉJÀ VENDUES!



autres ustensiles ainsi que les serviettes les draps et couvertes, les vêtements employés par le malade, doivent être désinfectés disent les hygiénistes. Il faut aussi laver la chambre occupée par le malade. On ne prend jamais trop de précautions contre les maladies contagieuses qui engendrent si fréquemment des épidémies.

Est-il besoin d'insister de nouveau sur l'importance de la vaccination et de l'immunisation? Ces méthodes ont fait leurs preuves et nul ne l'ignore maintenant. Vous n'avez pas le droit de risquer la vie de vos enfants pas plus que celle de vos voisins. Les statistiques démographiques démontrent qu'il y a encore beaucoup trop de maladies contagieuses dans la province bien que les progrès thérapeutiques soient considérables dans ce domaine. Dans nos écoles, on a constaté durant le dernier semestre près de 5,000 cas de maladies contagieuses, ce qui est beaucoup moins qu'il y a dix ans, mais encore beaucoup trop. La diphtérie diminue continuellement et nul doute que les injections données chaque année n'aient des résultats très encourageants. L'an dernier, plus de 50,000 enfants furent immunisés, c'est-à-dire qu'ils reçurent avec succès les trois injections prescrites par la médecine préventive. Que chacun fasse son devoir pour assurer la protection des enfants et des adultes contre la contagion, que l'on observe les prescriptions de l'hygiène à toutes les époques de l'année, que l'on surveille étroitement les malades, si par malheur il y en a, et un grand pas, dans la voie de la protection de la santé publique, aura été fait:

UN APPORT PRECIEUX

"La civilisation doit beaucoup au général de Gaulle qui nous a apporté des troupes, des territoires, des marchandises, et permis de garder notre confiance et notre respect pour la France". — Le comte de la Warr, Londres, 13 janvier 1942.



ÉPARGNEZ MAINTENANT!

La pratique de l'économie est aujourd'hui un devoir national, si le Canada doit contribuer de toutes ses forces à la poursuite de la guerre.

Utilisez plus souvent votre livret d'épargne que votre carnet de chèques: il y va de votre intérêt comme de celui du pays.

Faites le meilleur usage de votre revenu. Déposez le plus d'argent possible à votre compte d'épargne.

L'épargne, c'est du patriotisme pratique

LES BANQUES À CHARTE DU CANADA

VIN ST PIERRE



Vin canadien d'une qualité et d'une valeur vraiment excellentes, le Vin St-Pierre est fabriqué spécialement pour satisfaire les préférences des gens de Québec.

TYPES PORTO ET SHERRY
- 26 onces, 45¢ - 40 onces, 70¢
- Cruche d'un gallon - \$2.05

FABRICANTS DU OLD NIAGARA, TYPES PORTO ET SHERRY

La Page d'Agriculture

La Coopérative Fédérée de Québec

Fournit les commentaires suivants sur le marché

BEURRE:—

Notre marché au beurre a fait preuve d'une plus grande vigueur durant cette dernière semaine et nous avons à signaler une avance dans les cotes.

Une offre moins empressée et un mouvement d'achats assez considérable de la part des principaux distributeurs contribuèrent à raffermir les prix.

On attribue cette récente activité au relevé préliminaire des stocks indiquant une réduction assez marquée sur le mois précédent.

Suivant l'Office National de la Statistique, les stocks de beurre de beurrerie, en entrepôt, dans les neuf principales villes du Canada, le 1er février 1942, se totalisaient à 21,732,808 lbs. comparativement à 18,185,832 lbs. pour la date correspondante de l'an dernier, soit une augmentation de 3,546,976 lbs.

Lundi matin, le 9 février 1942, les prix du beurre No 1 pasteurisé, au gros, variaient de 34 3/4¢ à 34 1/2¢ la livre.

FROMAGE:—

La demande se maintient assz active pour absorber régulièrement les arrivages courants et ce marché est stable aux prix actuels.

VOLAILLES VIVANTES: (Poules)

Les poules de bonne qualité sont très recherchées et les prix sont fermes.

(Poulets à Rôtir)

Les arrivages sont peu abondants. La demande se continue très active et les prix sont fermes.

(Jeunes Dindes Vivantes)

Les arrivages sont restreints. La demande est limitée et les prix sont stationnaires.

VOLAILLES ABATTUES:— (Poules et Poulets)

Les arrivages sont régulièrement absorbés et les prix sont stationnaires à la suite d'une offre assez modérée.

(Oies Abattues)

La demande est très limitée et les prix stationnaires.

OEUFs:—

(Montréal et Québec)

Une diminution d'arrivages et une demande plus active pour les besoins domestiques ont contribué à maintenir ce marché ferme.

VEAUX ABATTUS:—

(Montréal et Québec)

Légers arrivages. Bonne demande et prix fermes.

PORCS LIVRES ABATTUS:—

(Montréal et Québec)

Marché stable aux prix actuels.

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 9 février, 1942 par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

PORCS:—

B-1 (135 à 175 lbs) (Bacon). Prix de base. Vendus vivants — Par camions, offre 11.60c. Truies: 8 - 9c. Vendus abattus 15.50c.

RABAIS:

B2 (125 à 135 lbs) 50c.
B3 (176 à 185 lbs) \$1.50
C1 et C2 (120 à 175 lbs) \$1.00
C3 (176 à 185 lbs) \$2.00
D1 et D2 (120 à 175 lbs) \$1.50
D3 (176 à 185 lbs) 2.00
Légers — 119 lbs et moins \$1.50
Légers — Moins de 100 lbs \$2.00
Pesants — (186 à 205 lbs) \$3.00
Extra Pesants (206 à 220 lbs) \$2.50 le 100 lbs.
Extra Pesants (220 lbs et plus) \$3.00 du 100 livres.

VEAUX DE LAIT:—

Choix 13.50—14.00
Bon 13.00—13.50
Moyen 11.00—12.00
Commun 8.00—9.00
D'herbe 6.00—6.75

BOUVILLONS:—

Choix 9.75—10.25
Bon 9.25—9.75
Moyen 8.25—9.00
Commun 6.00—7.50

AGNEAUX:—

En lots mélangés 10.25—10.50

MOUTONS:—

Bon 6.50—7.00
Commun 4.00—4.50

TAURES:—

Choix (Type à boucherie) 8.50—9.25
Bonne 7.75—8.25
Moyenne 6.50—7.50
Commune 5.00—6.00

VACHES:—

Choix (Type à boucherie) 7.00—7.50
Bonne 6.25—6.75
Moyenne 5.50—6.00
Commune 4.50—5.00
Très Com. 4.00—4.25

TAUREAUX:—

Choix (Type à boucherie) 7.75—8.00
Bon 7.25—7.50
Moyen 6.50—7.00
Commun 5.50—6.00

PRIX DE REMISE

Semaine finissant le 7 février 1942

POULETS VIVANTS "A ROTIR" (GRIS, BLANCS et ROUGES)

A—6 lbs et plus 23¢
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs 21 1/2¢
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs 20

POULES VIVANTES:—

A—5 lbs et plus 23 1/4¢
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 21 1/4¢
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 20 1/4¢
Coqs 14

JEUNES DINDES VIVANTES:—

A — 25¢
B — 23 1/2¢
C — 22

OIES ABATTUES:—

A — 20¢
B — 18
C — 15

POULETS ABATTUS:—

(Engraisés au lait)

Spécial — 6 lbs et plus 31¢
A—6 lbs et plus 30
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs 29
B—6 lbs et plus 27
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs 26
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 25

POULETS ABATTUS:— (Sélectionnés)

Spécial — 6 lbs et plus 30¢
A—6 lbs et plus 29
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs 28
B—6 lbs et plus 26
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs 25
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 24
C—6 lbs et plus 23
C—5 lbs jusqu'à 6 lbs 22
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs 21
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 20

POULES ABATTUES:— (Sélectionnées)

Spécial — 5 lbs et plus 26¢
A—5 lbs et plus 25
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs 24
A—3 lbs jusqu'à 4 lbs 23
B—5 lbs et plus 22
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 21
B—3 lbs jusqu'à 4 lbs 20
C—5 lbs et plus 19
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs 18
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 17

JEUNES DINDES ABATTUES:—

A — 30¢
B — 28
C — 26

N.B. — Les oiseaux de pesantours moindres et de mauvaise qualité qui n'entrent pas dans ces catégories indiquées seront payés aux prix qu'il nous sera possible d'obtenir.

OEUFs:—

A—(Gros) 33 1/4¢
A—(Moyens) 30 1/2
B — 27
A—(Poulettes) 27
C — 24 1/2

LAPINS VIVANTS:—

5 lbs et plus — la livre 12¢

VEAUX ABATTUS:—

(Engraisés au lait)

Bons 16¢
Moyens 15
Communs 13

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 8% aux expéditeurs individuels et 5% aux coopératives affiliées.

— A VENDRE —

Belle propriété moderne située au village de St-Barthélemi, avec 12 arpents de terre, électricité, bain, etc. Grand poulailler, grand bâtiment, cages à renards, Place idéale pour un rentier. Sacrifiera pour \$2000.00, dont \$300.00 comptant et balance facile.

Pour tous renseignements, écrivez à: P.O. Coulombe, l'Epiphanie, P. Q.

— A VENDRE —

L'Epiphanie village: grand moulin avec magnifique pouvoir d'eau, "Dam" en ciment, pouvant développer 300 forces. Place extra pour ouvrir moulin à scie, moulange Omega; gros commerce de grain à faire. Valant \$12,000, sacrifiera pour \$4000 avec 180,000 pieds de terrain. Conditions faciles. Venez visiter. Préférable que d'écrire. Qui profitera de cette chance? Un homme d'affaire seulement. — Voyez P.O. Coulombe, L'Epiphanie, Qué.

quoi?..

TYRANNIE OU LIBERTÉ!

Vous êtes chez-vous au Canada. Vous y vivez, vous y travaillez, vous y jouissez de la vie et de la liberté. Vous avez le droit d'y vivre et d'y pratiquer votre religion comme vous le voulez.

VOUS FAITES LE CANADA . . . LE CANADA C'EST VOUS.

On ne vous demande pas tout votre avoir. On ne vous demande pas de donner . . . mais simplement de prêter. Prêtez pendant qu'il est temps. Achetez des Bons de la Victoire. Achetez-en régulièrement.

THE Shawinigan WATER & POWER COMPANY

Nous sommes fiers de dire que les employés de la "Shawinigan" sont heureux de réduire leurs dépenses afin de pouvoir acheter des Certificats d'Épargne de Guerre. En vertu d'un plan de déduction volontaire de la paye, nos employés contribuent régulièrement des sommes importantes pour les fins de guerre canadiennes en faisant l'achat de ces certificats.

LOUISEVILLE EN ACTIVITÉ

par VERVILLE

Tribune politique

BERTHIER - MASKINONGE REPONDRA: NON!

Parce que nous avons pris avec notre député des engagements précis contre la conscription à sa dernière campagne et que nous l'avons cru, sur parole. Nous devons, pour cela, et rien que pour cela, être conciliants sur la conscription territoriale, sur les taxes qui deviennent une énorme boule, nous avons même toléré ne rien retirer de cette situation de guerre, alors qu'ailleurs et en un certain comté voisin, il y a déjà trois industries de guerre en opération...

L'on nous a chanté, sur toutes les notes, à la dernière campagne, en citant des passages du livre rouge de M. Manion, que sous notre parti, nous n'aurions pas de conscription, qu'il n'en serait jamais question, que l'on se rappelait encore trop tragiquement des nôtres de 1917, traqué comme des bêtes, obligés de se cacher et de vivre misérablement dans les bois de St-Alexis. C'est à cause de cette attitude très ferme que nous avons élu celui qui doit se faire un devoir majeur de nous défendre à la Chambre, d'y parler un peu, d'y exprimer le sentiment de ses électeurs nettement opposé au plébiscite, bref de se ranger dans l'équipe de ceux qui ont le courage de leurs convictions et de leur mandat. Ainsi, pas de malentendu, pas de dissimulation, pas de faux-fuyants de la part des électeurs de ce comté. Lorsque nous serons consultés ou questionnés en avril à venir: "Consentez-vous à libérer le gouvernement de ses engagements restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?" C'est non qu'il faudra répondre, si nous voulons gardé une situation déjà acquise, si nous voulons nous protéger nous-mêmes et si nous voulons tuer toutes aventures similaires pour l'avenir.

Si l'on a fait à Londres des promesses trop fortes. Tant pis. Cela ne nous regarde pas. Ce qui nous regarde c'est de ne pas répondre un oui imprudent qui nous attirera les pires calamités. Répondre oui, ce serait nous rendre esclaves du petit groupe de racketteurs d'une ville qu'on nomme Toronto, et où une clique bave, depuis toujours, sur nous, gens intéressés aux millions avant tout, trop vieux pour aller sur un champ de bataille et qui, étant jeunes, n'étaient qu'officiers de bals et de chambres, désireux maintenant de spéculer sur la mort des autres.

Ce qu'il y a d'étrange, de mystérieux, sinon d'illogique dans cette question de plébiscite, c'est lorsque l'on examine à la loupe certaines paroles récentes de M. King: "mes collègues et moi donnons à entendre que c'est librement que les citoyens prendront du service hors du Canada... Mon gouvernement conserve l'intention de remplir la promesse réitérée qu'il a faite à la population de ce pays. Alors?..."

Parce que le parti libéral s'est donné de tout temps comme anticonscriptionniste avéré, ce parti nous a fait participer à une guerre ruineuse; a fait élire le gouvernement Godbout qui, heureusement, ne se cache pas d'être hostile à toute manoeuvre de mobilisation outre-mer; s'est fait réélire, il y a à peine deux ans, par une majorité jamais vue; a imposé, et encore par surprise, la mobilisation et la conscription territoriale! Nous avons tout accepté froidement, parce que nous savions que l'on ne pouvait aller plus loin, parce que nous nous sentions épargnés, protégés par des promesses trop fortes, trop graves pour que, maintenant, nous allions bénévolement et avec irréflexion nous délier les uns les autres. Ce serait de la servilité, de la bêtise aussi.

Même si nous n'avons dans notre comté aucune industrie de guerre à renflouer d'hommes, nous avons nos terres à cultiver, nos biens à administrer, certaines industries à maintenir, nos obligations d'honneur à remplir. Pour cela et pour tant de raisons plus particulières, nous devons nous protéger nous-mêmes. Voilà pourquoi, toujours, et tout le monde, il faut répondre: NON!

Au besoin, que l'on suive l'exemple des grands centres. Que l'on fonde une ligue à Berthier, à Louiseville de ceux qui ne veulent pas la conscription, une ligue de gens qui savent dire "non" quand il le faut; une ligue qui soit digne, calme, pondérée, ordonnée et qui représente en tous points le sentiment de l'électeur de Berthier-Maskinongé.

Donc, à cette question inopportune du plébiscite, de toutes façons, de toutes manières, et surtout si la question est trop bien posée, toujours, répondons: Non, comme un vrai breton, têtu, mais solide, qui sait ce qu'il veut, qui comprend ce qu'il sait et qui surtout est d'une prudence impossible à trouver en faute. Aucun homme d'affaires dans ce comté ne donnerait, pas même à son curé, un chèque en blanc. N'allons pas commettre la folie de donner un mandat en blanc à personne, surtout par le temps qui court.

Puisque personne ne nous défend, protégeons-nous nous-mêmes. Protestons nous-mêmes. Défendons-nous nous-mêmes. Là, seul, réside notre sécurité définitive, notre salut!

Paul-N. VANASSE, avocat.

D'une semaine à l'autre

SOYONS PATRIOTES!

En souscrivant généreusement au 4e emprunt de guerre du Canada, vous agirez non seulement au meilleur de vos intérêts, mais encore, vous ferez preuve d'un patriotisme, à la fois pratique et clairvoyant, car, il importe que chacun de nous réalise bien, avant qu'il ne soit trop tard, que le Canada compte, non seulement, sur l'effort de tous et chacun de nous dans cette guerre totale, mais, encore sur les ressources de nous tous. Point n'est besoin d'insister sur le fait qu'à défaut de combattre sur le front militaire, il vous faut combattre sur le front économique. Puisque, sans épargnes prêtées généreusement à l'Etat, pas d'armements possibles, que le monde des épargnants s'empresse donc de répondre au prochain appel de la Patrie, afin que nos autorités gouvernementales puissent équiper nos vaillants soldats. Ces derniers se chargeront alors de protéger ces mêmes épargnes contre la voracité de l'ennemi, de cet ennemi que nous avons tous combattu il y a 25 ans, tout comme aujourd'hui tant sur le front économique que sur le front militaire, puisqu'en 1917, tout comme en 1942, les Canadiens s'empressèrent de souscrire à des Obligations de la Victoire, obligations qui leur furent entièrement remboursées depuis, soit donc un geste de remboursement des Obligations de la Victoire de 1942, d'autant plus intéressant que notre richesse nationale s'est grandement accrue durant les deux dernières décades.

QU'IL SOIT, A TOUT JAMAIS BATTU!

M. J.-F. Pouliot qui n'est pas précisément timide, ne s'est pas privé, à la Chambre, de talocher Meighen, l'investigateur de la conscription. Il a prêté sa défaite et a stigmatisé Meighen de "calamité". Ce serait, a-t-il ajouté, faire oeuvre politique et rendre un grand service à notre pays que d'assurer la défaite d'Arthur Meighen.

LA GENEROSITE DES SERVICES DE GUERRE A NOTRE ENDROIT

Le ministre des Munitions et Approvisionnements, M. C.-D. Howe, vient d'ajouter un nouveau service à tous ceux qui existaient déjà dans son ministère de temps de guerre, celui de la Coordination de l'industrie et des sous-contrats. Voilà qui serait certes de nature à intéresser, au premier chef, le Canada français. On ne l'a pas gâté pour ce qui est des contrats de guerre; il pourrait espérer qu'on lui permette de se reprendre à propos des sous-contrats. Il n'en aura pas, à ce qu'il semble, le loisir. Le service nouveau de la Coordination de l'industrie et des sous-contrats comprendra quatorze membres: MM. R.-C. Moore, de Toronto, président;

A la lueur de ma cigarette

— Le bon citoyen doit avoir un zèle discret mais efficace aux choses publiques.
— Le vrai moyen de fixer la démocratie est de susciter dans chaque individu le sentiment du droit et le courage de le défendre.
— Quel est le meilleur gouvernement? celui qui nous apprend ou nous permet de nous gouverner nous-mêmes.
— Un gouvernement est fait pour la nation, non pas la nation pour le gouvernement; et une nation a le droit d'annuler, d'étendre ou de restreindre, de maintenir les pouvoirs qu'elle a donnés.
— C'est assez dire que dans la démocratie, la nation est souveraine.
— Si tu veux grand mal à ton ennemi, souhaite-lui une élection dans sa famille.
— C'est cela qu'expérimente ce brave Louis St-Laurent, si perdu, si peu lui-même, dans le brouhaha d'une assemblée politique.
— Evidemment, les honneurs coûtent trop chers aux gens paisibles.
— Souhaitons-lui: Bonne Chance, car il l'aura méritée son élection!...

Une idée par semaine...

Pourquoi ne pas protéger nos marchands contre les vols de nuit. C'est là le vrai rôle de la police. —

J.-D. Cuming, de Toronto, coordinateur; J.-K. Wilson, de Montréal; Drummond Giles, F.-L. Jeckell, H.-M. Jackson, de Montréal, coordinateur pour Québec; W.-R. Harmer, de Toronto, coordinateur pour l'Ontario; B.-T. Riordon, F.-L. Allen, de Montréal; J.-S. Fraser, de Toronto; C.-B. Owens, de Toronto; E.-W. Harvey, de Montréal, coordinateur pour Montréal; Oliver Hall, de Toronto; W. Dunn, de Toronto.

NONCONCIATION DE LEON TREPANIER.

M. Léon Trépanier, directeur civil du recrutement, a déclaré que "le recrutement dans la province de Québec pour l'armée active canadienne peut se comparer favorablement à n'importe quelle autre province".

M. Trépanier n'a pas craint de dire qu'il y a un "manque pitoyable de méthode dans l'appel obligatoire des recrues par le registraire en vertu de la loi de mobilisation en ce qui regarde les fils de cultivateurs".

"Loin de moi la pensée de jeter même l'ombre d'un blâme sur le registraire du district", a dit M. Trépanier, "c'est le système qui est défectueux. C'est un système qui est loin d'aider au recrutement dans la province. Il est incompréhensible que des fils de cultivateur soient appelés pour leur service militaire lorsqu'on trouve dans nombre de salles de pool ou de billard plusieurs jeunes gens d'âge militaire qui n'ont pas encore été appelés".

"Lafoutte en est peut-être aussi aux cultivateurs qui attendent trop tard pour présenter leurs revendications auprès du Comité administratif chargé d'enquêter sur les cas de demandes d'ajournements".

...M. Trépanier a toutefois donné à entendre qu'on était à étudier le problème et qu'une solution serait bientôt trouvée pour remédier à cet état de choses. "Il y a des cas vraiment na-

vrants où des fermes et des animaux de ferme sont abandonnés à la suite d'un appel au service militaire. On semble oublier que la production agricole est un problème d'une urgence primordiale dans la guerre actuelle.

Au fil de ma plume

Ceux du comté qui auront eu, encore une fois, cette aubaine d'aller aux ballets ont dû avoir pour leur argent. La Fée de la danse nous a comblés. Troupe différente des ballets russes mais qui sur certains points dépasse en élégance, en plastique ce que nous avions déjà vu.

Danseur noble, Anton Dolin est un chorégraphe de haute classe. Il nous a servi un Aurore plus moderne, plus riche, plus splendide. Les immortels pas de "L'Oiseau Bleu" furent une révélation, toute une sensation avec le jeune Ian Gibson de Vancouver. Ce fut pour ce jeune artiste un triomphe prolongé, souligné d'applaudissements généralisés, courant dans toute la salle des loges au parquet, redemandant et redemandant encore le brillant artiste qui possède une technique extraordinaire en plus d'un physique statuaire.

Les danses furent interprétées avec une netteté, un entrain ravissants, et pendant de longues minutes, l'on pouvait entendre les murmures d'admiration dans la salle, quand la grande artiste Baronova se tient, en dansant, sur une seule pointe d'un pied, pendant qu'elle reçoit les hommages des quatre princes avec la majesté et le cérémonial rigoureux de la Cour. Vision de beauté, de grâce, où en plus de la danse proprement dite, l'oeil se régala de l'éclat des costumes et de la merveilleuse tenue de toute la troupe en scène.

Ballet Théâtre, quoique d'une formule légèrement différente des Ballets Russes a surtout fait montre d'homogénéité, de conscience, de métier à point. Visions inoubliables qui expliquent mieux tout le charme des mots "Jeunesse, Beauté, Talent."

Le bienheureux Ls-Marie Grignon de Montfort

Le mois de janvier ramène l'anniversaire de la naissance du Bx de Montfort (31 janvier 1673) et de sa béatification (22 janvier 1888). Nos lecteurs seront sans doute heureux de pouvoir s'édifier à la lecture d'un nouveau miracle.

La guérison miraculeuse de Soeur Gérard du Calvaire.

Cette guérison extraordinaire a été soumise à l'examen du Saint Siège dans le procès de canonisation du Bx Louis-Marie Grignon de Montfort. Nous en faisons le récit en suivant presque à la lettre les documents officiels.

Soeur Gérard du Calvaire, dans le monde Marg-Anne Cottom, naquit à Croston, Lancashire (Angleterre), le 2 janvier 1899, de parents protestants. Convertie au catholicisme à l'âge de 18 ans, elle entra, quelques années plus tard (1922), au Noviciat des Filles de la Sagesse, fondées par le Bx Louis-Marie Grignon de Montfort. La lecture de la vie du Bienheureux et de son *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge l'avait orientée vers cette congrégation.*

Dès le début de son noviciat, Soeur Gérard éprouva des douleurs d'intestins qui persistèrent jusqu'à sa profession (8 septembre 1924) et l'empêchèrent ensuite, une fois rendue à Romsey, de faire aucun travail.

En février 1925, elle fut opérée par le Dr Cowen assisté du Dr Van Someren. On constata une *salpingite tuberculeuse* avec péritonite pelvienne. Le Dr Van Someren déclara à la Soeur Supérieure: "Elle n'est pas sauvée absolument; elle n'a que deux ou trois ans à attendre, tout au plus, car le mal va s'étendre nécessairement."

De fait, les douleurs d'intestins continuèrent comme avant, avec de fréquentes et douloureuses recrudescences suivies de dégoût de pus. La Soeur était toujours fatiguée et sans appétit.

A partir d'octobre 1926 son état empira avec rapidité. Faiblesse et douleurs s'accrurent, accompagnées de perte de poids et de fréquentes syncopes, sans que le médecin ne peut rien faire pour la malade. La péritonite tuberculeuse était alors générale et l'infection des intestins bien définie.

En décembre 1926, le doigt du milieu de sa main droite commença à suppurer et à dépérir. Les remèdes réussirent à fermer la plaie, mais le doigt resta livide, raide et sans vie, infecté de tuberculose. La seule autre plaie tuberculeuse était la large coupure faite à l'abdomen pour le besoin de l'opération: elle était toujours restée enflammée et suppurante.

Malgré toutes ses souffrances, Soeur Gérard conservait encore assez d'énergie pour se lever deux jours environ par semaine, depuis Noël 1926 jusqu'au 31 mars 1927, date d'une première crise qui l'obligea à s'aliter définitivement.

Ces crises, fréquentes et violentes, faisaient craindre une fin prochaine. La malade paraissait sommeiller. Tout à coup ses yeux tournaient, sa bouche grimaçait, elle gémissait. Ses pulsations devenaient faibles et intermittentes; elle perdait connaissance et semblait aux prises avec de terribles convulsions. On avait alors grand peine à la tenir au lit. Quelques-unes de ces crises se sont prolongées pendant une heure et plus.

Le 3 avril, à la suite de crises plus fréquentes et plus graves, on lui administra les derniers sacrements.

Le 7 avril, le Dr Van Someren visita la malade et déclara qu'il n'y avait plus rien à faire. Le lendemain, Soeur Gérard était à l'agonie: pouls imperceptible, extrémités froides et décolorées, yeux enfoncés, déglutition impossible (depuis trois jours et trois nuits elle n'avait rien pu avaler). L'abdomen était très enflé. Tout son corps dégagéait une odeur insupportable.

Le 8 avril, fête de Notre-Dame des Sept Douleurs et dernier jour d'une neuvaine pour la malade au Bx Louis-Marie de Montfort (depuis deux ans on faisait des neuvaines au Bienheureux pour la guérison de Soeur Gérard), la Mère Provinciale des Filles de la Sagesse, venue pour visiter Soeur Gérard, jugeant la fin imminente, la prépara à l'émission de ses vœux perpétuels. Avant la cérémonie, elle fit apporter dans la chambre de la malade une relique du Bx Louis-Marie de Montfort et la donna à baiser à la mourante, la lui mettant ensuite sous son oreiller.

Soeur Gérard prononça ses vœux d'une voix à peine perceptible, en présence de toute la communauté réunie à l'infirmerie. La Mère Provinciale dit ensuite à haute voix: "Bx Père, c'est le dernier appel que nous vous faisons en faveur d'une de vos Filles. Du haut du ciel, daignez la regarder et la guérir". Puis on récita 3 Ave Maria et 3 invocations au Bienheureux. La Communauté se rendit ensuite à la chapelle pour l'exercice du chemin de Croix et le Salut du T. S. Sacrement. La Mère Provinciale, demeurée près de la moribonde, la quitta quelques minutes, le temps d'aller recevoir la bénédiction du T. S. Sacrement.

Restée seule, Soeur Gérard sentit ses douleurs augmenter soudain. Elle eut recours au Bx de Montfort et prit sa relique sous l'oreiller. En même temps elle murmurait: "Si les autres doivent souffrir de ma mort, je veux bien rester sur la terre, si c'est la volonté du Bon Dieu".

Tout à coup, elle vit au pied de son lit comme un nuage d'encens, et aperçut dans ce nuage la forme très nette de la Sainte Vierge qui y brillait. Elle ne pouvait voir distinctement les traits du visage, mais elle entendit clairement une voix qui di-

sait: "Enfant, lequel des deux sera-ce?" (la malade avait demandé la grâce de guérir ou de mourir.)

Incapable de parler, Soeur Gérard répondit par un faible murmure. A ce moment, elle aperçut près de son lit, à droite, le Bx Père de Montfort qu'elle reconnut à ses longs cheveux et à son costume qui était celui des Pères de la Compagnie de Marie. Le Bienheureux lui souriait d'un sourire céleste. Dès qu'elle le vit, la malade lui dit: "Père, donnez-moi votre bénédiction". Elle ferma les yeux en faisant le signe de la croix avec la relique qu'elle appliqua aussitôt à l'endroit où la douleur était plus vive.

Comme elle rouvrait les yeux, elle sentit que la douleur avait disparu et vit qu'elle était seule. A l'endroit où était apparue la T. S. Vierge il n'y avait plus qu'un léger nuage qui s'évanouit au bout d'une minute environ.

La Mère Provinciale revenant de la chapelle, trouva Soeur Gérard assise sur le bord de son lit et criant: "Je suis guérie! Je suis guérie!" Elle raconta sa vision et sa guérison. "Oh! Ma chère Soeur! Mon doigt est guéri aussi! s'écria-t-elle. Regardez: je le plie aussi facilement que mes autres doigts". Elle lui fit voir également sa langue redevenue normale et saine. Il n'y avait plus trace de mauvaise odeur dans la chambre.

Soeur Gérard demanda alors à se lever, mais la Mère Provinciale ne le permit pas, voulant qu'on attendît pour cela la venue du médecin. On apporta cependant un bol de lait et un verre de crème que la Soeur but d'un trait.

La Soeur infirmière qui l'avait veillée jusque là, resta encore dans sa chambre pour la nuit. De temps en temps elle se leva pour aller la voir et la trouva, chaque fois, reposant tranquillement.

Le jour suivant, Soeur Gérard déjeuna de grand appétit et fut autorisée à se lever. Le 10 avril, dimanche des Rameaux, elle assista à la grand'messe et se tint debout pendant toute la lecture de la Passion. Le lendemain, on lui donna à balayer et à cirer le grand corridor du couvent et deux classes. Elle consacra le reste du temps à préparer un examen universitaire.

Le Docteur Van Someren, étant venu ce jour-là au couvent et trouvant Soeur Gérard à l'ouvrage, jugea la guérison si évidente qu'il ne prit même pas la peine d'examiner la Soeur. Il dit simplement: "Puisque le Sauveur a fait de si grands miracles pendant sa vie sur la terre, pourquoi n'en ferait-il pas encore maintenant?" Ce n'est que le 5 mai suivant qu'il fit l'examen et témoigna en ces termes de la guérison miraculeuse de Soeur Gérard: "Il est certain que je regarde son rétablissement comme étant au-dessus de la nature. Le changement subit de l'état de la maladie à la santé physique ne fut pas l'oeuvre de la nature, mais d'une force travaillant plutôt contre la nature, car selon le cours ordinaire des choses, la Soeur se mourait".

Depuis cette heureuse journée du 8 avril 1827, Soeur Gérard n'a jamais eu de rechute. Elle jouit d'une énergie et d'une endurance insupportables, semble-t-il. Elle ne se sent jamais fatiguée. En 1934, elle fut envoyée au Shiré. C'est dans cette mission africaine, depuis longtemps objet de ses fervents désirs, qu'elle dépense depuis lors les forces recouvrées par l'intercession du Bx Père de Montfort.



Causerie du docteur

Par Dr Pierre Chauveau

SUITES DE COUCHES

(suite)

Les règles de l'asepsie et de l'antisepsie doivent être appliquées aussi rigoureusement après qu'avant ou pendant l'accouchement. Les personnes qui soignent directement l'accouchée ne pourront jamais prendre trop de précautions; elles observeront les mêmes principes d'asepsie et d'antisepsie que pendant l'accouchement: pour elles-mêmes, propreté de leurs vêtements, désinfection soignée de leurs mains; pour la patiente, propreté du corps, propreté et désinfection de tous les objets qui viennent en contact avec elle.

Le lit de la malade sera maintenu dans une propreté absolue; les draps en seront remplacés souvent. Le linge de corps sera changé tous les jours s'il le faut. La toilette des organes génitaux externes sera pratiquée aussi souvent que nécessaire, mais jamais moins de trois à quatre fois par jour et chaque fois que la malade urine ou a une selle. La toilette doit se faire de haut en bas et non de bas en haut. Les plaies seront surveillées et traitées par le peroxyde d'hydrogène pur.

L'accouchement terminé on place la patiente dans une chambre aussi

vaste que possible, bien aérée, éloignée de tout bruit et modérément chauffée. On la laissera dormir aussi longtemps que possible, car il n'y a rien de bienfaisant pour l'accouchée comme ce sommeil réparateur.

Sommeil et tranquillité sont des éléments nécessaires. Contre l'insomnie, on peut essayer des bains d'éponge chauds à l'alcool; quelquefois l'ingestion d'un verre de lait chaud amène le sommeil.

Si la femme n'a pas eu d'hémorragie durant l'accouchement et si elle n'est pas exposée à l'hémorragie secondaire, il est inutile qu'elle conserve une immobilité complète dans son lit. Pendant dix ou douze heures elle restera sur le dos et elle pourra ensuite demeurer un peu sur le côté. Elle fera bien attention de ne pas se coucher uniquement sur un seul côté. Je conseille parfois à mes accouchées de se coucher par moment sur le ventre. Elles n'ont qu'à se laisser tourner par une aide et cette position a l'avantage de faire vider l'utérus, communément appelée matrice.

En changeant de position, la malade se sent plus confortable, plus à l'aise et plus disposée. Après le sixième ou septième jour, si tout va bien, elle peut s'asseoir dans son lit juste le temps de faire boire son bébé ou de prendre ses repas.

MARTYR DE LA SCIENCE

Un catholique français éminent, le docteur Félix Lobligeois, vient de mourir à Paris, victime de son dévouement professionnel. Chef du service de radiologie dans un grand hôpital, il fut atteint voici quelques années de radiodermite, le cancer des radiologues. Il dut se faire amputer les doigts de la main droite, puis le bras droit, puis la main gauche, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à servir.

Mais le médecin se doublait chez lui d'un apôtre. Ancien membre du Comité général de l'association de la

Jeunesse française, il accepta par devoir d'entrer dans la vie publique. Il fut conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine. Ses collègues apprécèrent vite ses hautes qualités et il devenait bientôt vice-président du conseil municipal et aussi du conseil général de la Seine. Sa mort fut un deuil public. C'est que, écrit un de ses amis, M. Joseph Denais, député de Paris, "il était entouré du respect, de la vénération que les Français accordent avec tant de joie à qui fait, comme lui", figure de héros et de saint.

LE "JUGE" RUTHERFORD

Le fameux "juge" Rutherford, auteur d'un grand nombre de publications dirigées contre l'Eglise est décédé le mois dernier en Californie. Après avoir été avocat au Missouri, il succéda, en 1916, à un pasteur protestant Charles Russell, comme chef des Témoins de Jéhovah. C'est alors qu'il s'appropriait indument le titre de juge. En 1917, il passa neuf mois en prison pour ses menées subversives durant la guerre. Il prétendait avoir deux millions d'adeptes. Sa secte a été déclarée illégale au Canada.

TABLEAU D'HONNEUR

Une usine de Sackville, dans le Nouveau-Brunswick, a établi un record qui fait honneur aux ouvriers, aux patrons et à toute la population de Sackville. En effet, cette usine de l'Enterprise Foundry Company a battu le record de l'enrôlement dans la catégorie des petites industries: plus de 21 pour cent du personnel, soit 41 hommes, sont actuellement dans les forces armées. Le directeur général du recrutement a envoyé un tableau d'honneur pour être mis en bonne place dans l'usine.

Poisson, Heaton & Caron

Avocats

BUREAUX:

Gustave Poisson, B.A., L.L.L. 13 ST-LAURENT, — TEL. 52 LOUISEVILLE
Hamilton Heaton, B. A., L.L.B. 118 ALEXANDRE, — TEL. 820 TROIS-RIVIERES
Germain Caron, B.A., L.L.L.



Tél. Bell: 92

C. P. 115

J. A. TRÉPANIER

COURTIER EN ASSURANCES DE TOUT GENRE

COTATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

7 Ste-Marie

Louiseville, Qué.

St-Charles

DECES:—

Le 31 janvier est décédé subitement M. Honoré Pontbriand à l'âge de 41 ans, il était l'époux de Marie-Blanche Corriveau. Il laisse dans le deuil son épouse, trois enfants deux garçons et une fille.

Le service fut chanté le 3 février par le Rév. Père Ferland, assisté de M. le curé L. Désilets et de M. le vicaire M. Héroux.

Les porteurs étaient: MM. Délium et Raymond Ferland, J. Corriveau, Wellie Latendresse et Josaphat Déziel. On remarquait une nombreuse assistance de parents et d'amis.

Nos sympathies à la famille éplorée.

PROFESSION RELIGIEUSE:—

Le 23 janvier, M. et Mme James Bergeron et leurs enfants Bernard, Rose-Hélène et Noella assistaient à la profession religieuse de leur fille Sr Thérèse-Marie au monastère du Précieux-Sang de Joliette. Ils rencontrèrent leurs enfants de Montréal, la Rév. Sr S. M. Noella, de la C.N.D. et le Rév. Frère Benoit, des Frères des Ecoles Chrétiennes, M. et Mme Camille Bergeron et Albert Bergeron de St-Paulin. La journée se passa des plus agréables.

VA ET VIENT:—

MM. Benoît Bergeron de Montréal et Roch Bussière de Val d'Or, en visite chez M. James Bergeron dimanche dernier.

Rév. Sr Théodose, des Srs de la Providence, chez ses parents M. et Mme Edmond Bergeron.

Ste-Ursule

PROCHAIN MARIAGE:—

Lundi le 16 février, Mlle Alice Aubry fille de M. et Mme Joseph Aubry unira sa destinée à M. Lucien Michaud fils de Mme Vve Napoléon Michaud.

Nos meilleurs voeux de bonheur aux futurs époux.

VA ET VIENT:—

Mlles Georgette, Madeleine et M. Walter Lessard de St-Léon ainsi que Mlle Rita, MM. Omer et Raymond Lessard de St-Edouard chez M. et Mme Arthur Lessard.

Mme Wellie Lacoursière à Victoriaville.

M. et Mme Ovide Paquin et Paul St-Yves à St-Léon dernièrement.

Mlle Rose et M. Antoni Arsenault à Joliette dimanche dernier.

M. Edgar St-Yves des Trois-Rivières à Ste-Ursule dimanche.

Mme Henri Charette et Roland Charette à Ste-Ursule dernièrement.

M. et Mme Bernardin Thisdel chez M. et Mme Paul-Emile Lafrenière de Maskinongé.

Mme Joseph Lessard à Montréal.

Mlle Cécile Désilets de Shawinigan est actuellement chez des parents de Ste-Ursule.

On dit que M. A... est "coton"

A VENDRE

Meubles et autres articles de ménage usagés, mais en bon ordre, tables, lits, matelas, piano, radio, etc., etc. Aussi commerce de restaurant et épicerie. Pour détails, s'adresser à J.-O. Croisetière, 205 rue de Frontenac à Berthierville.

A LOUER

GARAGE — 40 x 50 situé au No 9 rue de Montcalm, sur la route nationale de Québec-Montréal.

RESTAURANT — Tout meublé et prêt à opérer au No 77 rue de Montcalm. Voir Emile Rocheleau à Berthierville.

pour jouer aux dames. C'est vrai hein B...!

Mlle Marthe Lessard Inst., à l'hôpital pour quelque temps.

Mlle Gabrielle Léger de Montréal chez sa soeur Mme Urbain St-Louis pour une quinzaine.

M. Arthur Gerbeau qui fait chancier actuellement, aux Chutes de Ste-Ursule s'est fracturé une jambe la semaine dernière.

M. et Mme Maurice Malbeuf de retour d'une promenade à Shawinigan.

Mlles Germaine et Thérèse Gagnon de St-Justin à Ste-Ursule, chez M. Joseph Déziel Jr à l'occasion du bazar.

M. Frank St-Louis nous a quitté pour aller travailler à Shawinigan.

Mme Jos. Comtois et Mlle Elsie Turner de Louiseville chez M. Frank St-Louis.

M. et Mme Wilfrid Heat de Montréal chez Mme Vve Théo. Lefebvre.

Mlle Gélinas de Shawinigan chez M. Urbain Malbeuf.

MM. et Mmes Omer Garand et Emilie Beaugrand à Maskinongé.

Le bazar qui eut lieu au couvent des Rév. Soeurs de la Providence a rapporté la somme de \$1,717.14.

M. Gérard Lessard doit nous quitter sous peu pour travailler dans l'aviation.

M. Eugène Baril de Louiseville à Ste-Ursule à l'occasion du Bazar.

Sincères félicitations aux acteurs Raymond, Marcellin et Charlemagne Lessard et Albert Damprouse dans les pièces intitulées: "Les deux peureux" et "Le truc de Patacaisse" jouées au couvent à l'occasion du bazar.

M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

La soirée du début de l'année organisée par le cercle des Fermières eut lieu samedi soir dernier. Elle était sous la présidence de M. le curé et rehaussée par la présence de M. et Mme Dr Deshaies de Montréal ainsi que Me Arthur Maxwell également de Montréal. Comme d'habitude on s'est bien amusé. Félicitations à qui de droit.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

Laurette Boucher; Organiste: Mlle Rachel Frappier; Directrice de chant: Mlle B. Denommé; Maitresses de céramonie: Mlles Germaine Bolduc et Méralda Croisetière; Infirmières: Mlles Adélina Forest et Jeanne Dandeneau; Sacristines: Mlles Yolande Denommé et Denise Bruneau; Conseillères: Mlles Gertrude Denommé, Jeanne Héneault, Laura Denommé, Anysie Dandeneau, Armandine Teller et Ida Beuparant. Félicitations à toutes.

Concours de janvier, Ecole No 6, Mlle L. Boucher, Inst.

7e année. — Madeleine Robert; 6e année. — Victor Robert; 4e année. — Jeannine Frappier; 3e année. — Jeannine Denommé; 2e année. — Roch Héneault.

DECES:—

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Georges Turanne survenue récemment aux Etats-Unis. A tous les siens, nos plus sincères condoléances.

NAISSANCE:—

Le 4 février, à M. et Mme Jean Dandeneau (Réjeanne Beuparant), une fille qui fut baptisée sous les noms de Marie Claire Thérèse Marguerite. Parrain: M. Dosithee Denommé; marraine: Mme Pierre Beuparant, oncle et grand-mère de l'enfant. Porteuse: Mme Dosithee Denommé.

SOIREE:—

La soirée du début de l'année organisée par le cercle des Fermières eut lieu samedi soir dernier. Elle était sous la présidence de M. le curé et rehaussée par la présence de M. et Mme Dr Deshaies de Montréal ainsi que Me Arthur Maxwell également de Montréal. Comme d'habitude on s'est bien amusé. Félicitations à qui de droit.

Cinéma "Royal"

Louiseville, Qué. — Tél. 250

DIMANCHE ET LUNDI, 15 ET 16 FEVRIER

"L'ESCLAVE BLANCHE"

Avec Vivianne Romance, John Lodge et Mila Parelly.

"OLYMPIQUES"

"MOB TOWN"

Avec les Dead End Kids.

MARDI, MERCREDI, 17, 18 FEVRIER

"BAHAMA PASSAGE"

Avec Madeleine Carroll (en couleurs)

"THANKS A MILLION"

Avec William Tracy

— COMEDIE —

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, 19, 20, 21 FEVRIER

"They died with their boots on"

Avec Erroll Flynn et Olivia DeHavilan.

"LE GAGNANT"

Avec Renée Lefebvre, Saturin Fabre et Sylvia Bataille.

FOX NEWS.

La direction vous offrira trois changements de programme double par semaine.

Tous les soirs un programme et demi, commençant à 7 hres.

ADMISSION GENERALE: 35c

Où est Gos ?

en train de souscrire à
L'EMPRUNT
de la
VICTOIRE

Jos dit: "C'est le devoir de tous les Canadiens de souscrire à l'Emprunt de la Victoire."

Plus de gens découvrent chaque jour que Dow est la plus délicieuse des bières

Résultat du concours de janvier à l'école No 3, dirigée par Mlle J. Grenier, Inst.

7e année. — Thérèse Déziel 91 p.c.; 6e année. — Thérèse Bellemare 88.5 p.c.; Jeannine St-Louis 80 p.c.; Ghislaine Turner 78.5 p.c.; Roger Lambert 73 p.c.; Emilienne Malbeuf 72.5 p.c.; Gérald Turner 58 p.c.

5e année. — Lucien Bellemare 85.8 p.c.; Normand LeBer 82.5 p.c.; Germain Bellemare 82.1 p.c.; Jean-Paul Malbeuf 76.5 p.c.; Roger St-Louis 74 p.c.

4e année. — Ursule Déziel 79.8 p.c.; Léo-Paul Picotte 76.5 p.c.; Colombe Malbeuf 75 p.c.; Laurent Picotte 67 p.c.

3e année. — Rose-Hélène Picotte 87 p.c.; Marcel Lambert 72 p.c.; Réjean Lambert 66 p.c.; Adolphe Malbeuf 61.8 p.c.; Marielle Picotte (absente).

2e année. — Cécile Déziel 87 p.c.; Julien Malbeuf 78 p.c.; Gaetan Lambert 67 p.c.; Madeleine Lambert 57 p.c.; Lise Turner 50 (absence); Robert Malbeuf 50 p.c.

1ère année. — Eliane Malbeuf 61 p.c.

Toronto

NAISSANCE:—

Le Dr et Madame Ulysse Laferrière ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis, que le 6 février, leur est née au St-Mary's Hospital de Toronto, une fille baptisée sous les noms de Marie Thérèse Véronique Renée. Parrain et marraine par procuration: M. et Mme Rodrigue Laferrière. Témoins: Dr et Mme P.-Paul Bouchard. Porteuse: Mme Dr Jean-Marc Morin.

St-Damien

LOUANGES:—

Le 30 janvier, louanges de Michel, enfant de M. René Marion, décédé le 28, à l'hôpital Ste-Justine de Montréal à l'âge de 7 mois. Nos sympathies.

ELECTIONS:—

Résultats des élections récentes du bureau de direction des Enfants de Marie: Présidente: Mlle Bérénice Denommée; Vice-présidente: Mlle Hélène Bruneau; Secrétaire: Mlle